



WM NEWTON MERCER



*George Washington Flowers  
Memorial Collection*

DUKE UNIVERSITY LIBRARY

ESTABLISHED BY THE  
FAMILY OF  
COLONEL FLOWERS





CONSIDÉRATIONS  
SUR LA  
**DÉFENSE**  
DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE,

ET SUR  
L'ORGANISATION DE SES MILICES,

Par **JAMES TRUDEAU.**  
GÉNÉRAL COMMANDANT LA LÉGION DE LA LOUISIANE.

“ Et à la fin, la discipline romaine triompha  
des corps allemands, de la force des Gaulois,  
de la ruse des Franes, du grand nombre des  
Barbares, et subjuguâ tout l'univers.”

VÉGÈCE.



NOUVELLE-ORLEANS :  
IMPRIMERIE DE J. LAMARRE, PASSAGE-DE-LA-BOURSE, 96.

1861.



245  
A l'ami d'Henry Clay.

---

AU BIENFAITEUR DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

**Wm. NEWTON MERCER.**

*L'Autour*





## AVANT-PROPOS.

---

La gravité des événements politiques actuels, le conseil de quelques amis et le désir de remplir un devoir qui semble commandé par les événements, ont déterminé l'auteur de ce Mémoire à le soumettre à ses concitoyens. Il n'a d'autre but que de bien leur faire comprendre la nécessité d'une organisation militaire aussi complète que le permettent les ressources de l'Etat et l'aptitude des citoyens. Plus que dans aucun autre pays, une force organisée sera appelée à rendre de grands services en Louisiane, tant à cause de sa position géographique, qu'à cause du caractère de sa population esclave, dont l'esprit a été travaillé depuis des années par les fanatiques du Nord qui ne désirent que la destruction de nos institutions, et qui, dans leur haine contre le Sud, jouent vis-à-vis de nous le rôle que l'Angleterre à joué vis-à-vis de la France en détruisant ses colonies. L'homme, né libre, qui ne veut pas cesser de l'être, doit toujours être prêt à combattre et à donner sa vie pour la cause de sa patrie. Mais son action individuelle tendant vers un but, ne possède qu'une force simple que l'on peut exprimer en langue mathématique par un signe algébrique. L'action collective, au contraire, a une force propre aux masses, et qui croît d'une manière proportionnelle aux carrés de ces masses. En un mot, c'est la formule de la force vive appliquée.

Sans discipline, le nombre et le courage sont insuffisants pour combattre avec succès, contre une force organisée militairement. L'histoire le prouve à chaque page, depuis la fameuse retraite des Dix Mille, jusqu'à la dernière victoire remportée sous les murs de Pékin, par les forces alliées.

Ces enseignements ne doivent pas être perdus pour un peuple libre et intelligent. Déjà on peut en voir les résultats par l'enthousiasme avec lequel les citoyens s'organisent en compagnies de milice et l'activité avec laquelle chacun recherche l'instruction militaire.

L'organisation, jusqu'à présent toute pacifique, de la grande république moderne, ses tendances mercantiles, sa haine de l'uniforme, ont laissé les masses aux Etats-Unis dans l'indifférence pour tout ce qui concerne les sciences militaires.

Ceci est surtout vrai appliqué aux Etats du Nord ; l'esprit des habitants du Sud, est plus militaire. La campagne de 1812, et celle de 1846 l'ont bien prouvé.

Que ceux qui, par leur position, sont appelés aux conseils de la nation, tirent parti de cet esprit guerrier, et de nos lois, et nos institutions seront respectées.

Si dans quelques mois, l'orage qui menace de fondre sur nous venait à se dissiper, si l'union et la paix devaient réunir encore en un seul faisceau le grand pays que la discorde divise, nos préparatifs auraient donné à chacun la mesure de notre force et nous apprendraient à compter sur nous-même.

Que l'exemple de la Suisse nous serve de leçon. Placés entre des puissances formidables, les vaillants fils de Guillaume Tell, cent fois attaqués, ont toujours repoussé l'oppresser et maintenu leurs droits et leur liberté. La Suisse n'a cependant d'autre armée que quelques artilleurs de place forte, mais les cadres de sa

landwher sont maintenus avec un soin qui fait de ses soldats citoyens, une armée égale aux meilleures troupes de ligne de l'Europe. C'est à ce résultat que nous voudrions voir arriver notre pays. Aussi, chercherons-nous à rompre avec nos errements, mélange peu rationnel de traditions militaires françaises, américaines, anglaise et allemandes, qui n'offrent ni unité, ni esprit de corps, pour y substituer ces belles institutions qui font du milicien, un soldat sérieux, instruits, capable de lutter contre des troupes régulières.

L'auteur ne se dissimule pas les nombreuses imperfections que présente son travail. Entrepris au milieu d'occupations graves, sans aucun des ouvrages qu'il aurait dû consulter, il lui a fallu compter sur sa mémoire, qui lui aura peut-être fait défaut. Quoiqu'il en soit, il espère que les suggestions qu'il fait sur les trois armes, leur tactique, en égard à la topographie du pays, et leur nouvelle organisation, produira un bon effet sur l'esprit de tout homme qui réfléchit, et que si son système n'est pas adopté il en restera toujours quelque chose. S'il peut de la sorte, contribuer à la sécurité de chacun, et maintenir la paix en se préparant pour la guerre, il aura rempli son plus cher désir.



THE HISTORY OF THE

ROYAL SOCIETY OF LONDON

FROM ITS INSTITUTION

TO THE PRESENT TIME

BY

J. H. VAN DER HAEGHE

ESQ.

OF

THE UNIVERSITY OF TORONTO

AND

OF THE

ROYAL SOCIETY OF CANADA

IN

CONJUNCTION WITH

THE

ROYAL SOCIETY OF EDINBURGH

AND

THE

ROYAL SOCIETY OF GLENCOCK

# CONSIDÉRATIONS

SUR LA

## DÉFENSE DU TERRITOIRE DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE.

---

### Chapitre 1er.

---

La configuration géographique de chaque pays, son aspect, ses lignes stratégiques, le caractère de sa population, le genre et le nombre d'ennemis dont il peut être appelé à repousser l'attaque, sont autant de circonstances qui doivent faire varier le mode de défense, d'armement, le genre de discipline et la tactique des citoyens de ce pays. La Louisiane, par sa position à l'embouchure du Mississippi, son sol plat, marécageux et impraticable dans de certaines localités, ses forêts immenses, ses vastes habitations entrecoupées de barrières, de fossés et de canaux profonds, la position du grand fleuve, qui, dans les hautes eaux, surplombe le niveau du sol, offre à l'ingénieur militaire un aspect unique que l'on a comparé à celui de la Hollande, comparaison qui, à nos yeux, n'a le mérite que d'une justesse relative que nous ne discuterons pas ici.

En outre de cet aspect général, le nombre considérable, dans certaines localités, d'une population esclave



prête à se soulever et qui pourrait compliquer l'issue d'un conflit possible dans les circonstances actuelles.

Le nombre des centres peuplés, est peu considérable et n'offre qu'une seule grande ville : la Nouvelle-Orléans

Les grandes plantations sont généralement établies sur le bord du fleuve ou sur des bayous accessibles à des bateaux à vapeur.

Dans l'intérieur, des chemins de fer sillonnent les points où la population s'est portée en masse.

Immédiatement au-dessus de la ligne de l'Etat, se trouvent des Etats amis, du concours desquels nous sommes assurés.

Plus haut enfin, des populations nombreuses, et déjà hostiles, répètent qu'elles ne souffriront pas l'établissement d'une puissance autre que la leur à l'embouchure du Mississippi.

Entouré des Etats amis, de l'Alabama, du Mississippi et du Texas, la Louisiane, à cause de l'étendue de ses côtes, de ses lacs, baies et bayous, est d'un accès facile sur plusieurs points, qui exigent pour leur défense des travaux importants que l'on ne peut exécuter d'une manière satisfaisante qu'en y consacrant tout le temps nécessaire.

## I.

Le point le plus accessible et le plus essentiel à défendre, est la grande voie qui, du golfe, s'étend à toute la vallée de l'Ouest, le Mississippi. Par cette voie, des ennemis peuvent descendre des vallées de l'Ouest ou remonter du Golfe, jusqu'au centre le plus compact du pays.

Les deux seuls ouvrages sérieux qui formeraient obstacle à des vaisseaux de guerre à vapeur, sont les forts Jackson et St-Philippe, situés à 73 milles, à peu près, au-dessous de la ville.

Depuis notre première édition, ces deux forts importants, ont été réparés ; leur armement augmenté, et rien de ce côté n'a été négligé pour les rendre d'un abord formidable, par eau comme par terre. Cependant, malgré toutes ces précautions, nous sommes convaincu que ces ouvrages ne sauraient arrêter une escadre de bâtiments à vapeur, armés de pièces d'un fort calibre, même en plein jour. Nous insistons sur ce point, qui est d'une importance capitale.

Depuis des années on n'emploie plus contre les vaisseaux que le feu d'obusiers de gros calibre, désignés sous le nom de Colombiades ou de canons à la Paixhans. Le tir des projectiles sphériques pleins, à moins qu'ils ne soient d'un énorme calibre, est peu redoutable pour les navires : par suite de son élasticité, le bois revient sur lui-même après avoir été traversé par un boulet, circonstance qui arrête la voie d'eau qui pourrait en résulter. Les obus de fort calibre, en éclatant, déchirent les bordages et déterminent des voies d'eau difficiles et même souvent impossibles à arrêter.—Sans perdre de temps, que l'on arme les faces qui commandent le fleuve, de quelques obusiers colombiades de 8 ou 10 pouces ; que l'on mette en batterie toutes les pièces de 24 et de 32 disponibles ; que l'on change les affûts et les chassis hors d'état de service, et l'on aura fait le premier pas pour la défense de la ville et du pays.

Armés d'une forte et puissante artillerie, qui sera manœuvrée par des artilleurs que nous supposerons aussi habiles que possibles, commandés par des officiers capables, ces forts pourraient réussir à couler quelques-uns des vapeurs qui essaieraient de forcer le passage ; mais il suffirait qu'un seul vaisseau remontât jusqu'à la Nouvelle-Orléans pour qui lui fût possible de détruire en quelques heures une grande partie de la ville.

Que l'on ne se fasse pas illusion : dans la guerre civile, il faut s'attendre à tout, et le bombardement d'une florissante ville de commerce par des vaisseaux ennemis, bien que regardé en Europe comme une barbarie sans nom, ne sera considéré, par les fanatiques du Nord, que comme un acte pur et simple de bonne guerre.

A la suite d'une visite à ces forts, nous avons recommandé comme leur complément indispensable, la construction d'une batterie basse, blindée, établie à 1,500 mètres au-dessous du fort St-Philippe et sous la protection de ses canons : cette position est admirable. Elle commande une étendue de 6,000 mètres sur la rivière. Tout navire remontant le fleuve recevrait son feu d'enfilade, et resterait forcément exposé à ce feu, le plus à craindre de tous, pendant plus d'une demi-heure, ne pouvant faire usage, en retour, que de ses canons de chasse. Arrivé à la pointe du fort Jackson, les deux forts ouvriraient un feu croisé sur l'avant, pendant que la batterie le prendrait à revers, à demi-portée de ses pièces. Cette pointe doublée, le navire se trouverait alors sous le feu direct des deux forts et serait battu d'écharpe par notre batterie. Cette batterie, dont le feu serait plus efficace que celui des deux forts réunis, devra être armée de quatre pièces à la Paixhans, du calibre de 22 cent.

L'expérience de la guerre de Crimée a prouvé la supériorité des batteries basses, blindées sur les tours et les forts. Une de ces batteries, armées de 4 obusiers de 22 cent. et protégée par le fort Constantin, a forcé à la retraite un vaisseau anglais de 120 canons, après l'avoir mis en danger imminent de périr.

Malgré ce redoutable armement, nous craindrions qu'un vaisseau ne pût, à la faveur de l'obscurité, franchir les forts. Pour éviter ce résultat, nous avons, il y



et quelques semaines, proposé un système de batterie flottante placé sous la protection des feux des deux forts, et qui rendrait le passage *impossible* sur ce point.

Il nous paraît indispensable en outre d'établir à la Balize, une ou deux batteries, armées d'obusiers et de mortiers à longue portée, dont le but serait d'empêcher l'ennemi de franchir la passe déjà si difficile, et de venir s'établir dans le fleuve, résultat désastreux qu'il faut empêcher. Ces batteries seraient protégées par un poste assez fort pour opposer une résistance à un débarquement dont le but serait de couper nos communications télégraphiques avec l'embouchure du fleuve. Ce poste, pourra par le moyen du télégraphe, obtenir des renforts en deux heures de temps, soit du fort Jackson, soit du fort St-Philippe.

---

Deux des îles du Mississippi, un peu au-dessous de la limite de l'Etat, permettraient d'établir des ouvrages d'un abord difficile. Ces ouvrages consisteraient en un système de tours maximiliennes, armées d'obusiers de 22 centimètres et de pièces de 24.

Des lignes brisées les relieraient aux fortifications des Etats amis et rendraient fort difficile toute attaque soit par terre soit par eau, alors surtout qu'une armée serait prête à se concentrer vers les points menacés.

## II.

L'ennemi peut également arriver en ville par les Rigolets : il est important de bien protéger ce point, car une attaque peut être faite simultanément sur les forts du fleuve, tandis qu'un débarquement serait tenté sur les bords du lac Ponchartrain, en arrière de la ville.

—Le fort Pike, qui défend ce passage, n'est armé que de quelques pièces de 24. il serait indispensable d'y monter au moins quatre colombiades de 8 pouces (cannon obsnier de 50) cet armement serait suffisant, parce que la passe est étroite et trop peu profonde pour permettre à des vaisseaux, d'un fort tirant d'eau, de la franchir.

### III.

Une passe moins importante que la précédente, mais qu'il ne faut pas négliger, est le Chef-Menteur, qui conduit du lac Borgne dans le lac Ponchartrain. Le fort Macomb, qui défend l'abord de cette passe, bien qu'inférieur comme construction au fort Pike, n'en est pas moins un excellent ouvrage qui est plus que suffisant avec un armement de huit pièces de 24, de deux colombiades de 8 pouces, et de quelques pièces de 12 pour protéger ce point. La passe est encore plus difficile que celle des Rigolets, parce qu'elle est moins profonde, plus sinueuse et surtout plus étroite. Les pièces devraient être montées sans délai, et les réparations faites au plutôt.

### IV.

La route la plus directe qui conduirait l'ennemi au centre de la ville, est celle du chemin de fer du Golfe du Mexique. Aussi, le gouvernement des Etats-Unis a-t-il fait construire pour défendre ce point stratégique si important, que l'on nomme Proctorville, la jolie tour Maximilienne que l'on voit en débarquant du chemin de fer. Malheureusement, elle n'est pas encore terminée. Nous sommes informé que des travaux peuvent être exécutés afin de la rendre apte à être armée dans un bref délai. Ce point est trop important pour ne pas réclamer l'attention du gouvernement de la Louisiane.

V.

En jettant les yeux sur la carte de la Louisiane on sera frappé de voir que l'on n'a jamais songé à la possibilité d'un débarquement sur le littoral de la baie de Berwick. Des canonnières peuvent facilement jeter à Tigerville un corp de troupes qui serait alors au cœur de l'Etat et qui pourrait s'emparer du chemin de fer des Opelousas. Cette position est importante, toutefois il est probable que l'ennemi ne choisira pas cette route pour arriver à la Nouvelle-Orléans ; mais il peut ravager le pays et se rembarquer sans craintes d'être inquiété. Nous voudrions voir des études faites dans le but de savoir comment on pourrait défendre ce point de la manière la plus efficace.

VI.

Le bayou Lafourche conduirait trop loin dans l'intérieur du pays pour que l'ennemi tentât autre chose qu'une expédition de marraude. Cependant il est avéré que ce point ne doit pas être négligé, et qu'il demande que des études soient faites par des officiers spéciaux qui puissent faire exécuter les travaux qui seraient jugés nécessaires.

VII.

Par Barataria et le canal Harvey, il serait possible de conduire un corp expéditionnaire, pourvu de canots, vis-à-vis du Stock Landing. Cet abord est très difficile et exposerait trop une colonne expéditionnaire à être coupée pour que l'on ose en courir le risque. Cependant il faut se souvenir du dicton "que partout où une chèvre passe, un soldat peut passer. Pour défendre ce point le gouvernement des Etats-Unis a fait construire un beau fort à la Grande Terre, à l'entrée de la baie de Barataria. Cet ouvrage armé de douze pièces de 24

est plus que suffisant pour repousser toute démonstration hostile.

### VIII.

Il nous reste encore à considérer plusieurs autres points par lesquels une armée peut opérer un débarquement et arriver à une petite distance de la ville. Beaucoup d'habitations au-dessous de la ville, ont des bayous et des canaux assez larges et assez profonds, pour permettre à des bateaux chargés de troupes et de matériel, de les remonter.

Nous ne devons pas oublier de mentionner le bayou Bienvenu, qui servit à l'armée Anglaise, pendant la dernière guerre, pour transporter son matériel et une grande partie de ses hommes au bord du fleuve, ni le bayou Dnpré qui se jette dans le lac Borgne, et qui est navigable pour les petites embarcations, jusqu'à quelques milles au dessous de la Nouvelle-Orleans.

Il en existe encore cinq ou six, qui moins profonds que ceux-ci, n'en sont pas moins à considérer. Par exemple, le bayou Chêne Vert qui relie l'habitation du Dr. Wedderstrand, au lac Borgne. Ces points peuvent être facilement défendus par des redoutes et quelques pièces de petit calibre. Les bayous Bienvenu et Dupré ont été protégé, l'un par une batterie et l'autre par une tour, dont le feu serait suffisant, dirigé contre les petites embarcations qui seules peuvent y naviguer. Ces deux positions sont importantes et il conviendrait de mettre la tour Dupré et la batterie Bienvenu, en état de service, et même d'y ajouter un ouvrage qui augmente leur force : car, ce qui à déjà été fait une fois, peut encore se refaire.

Dans le cas où l'ennemi franchirait la ligne de défense, la configuration du pays, si peu propre aux



évolutions de la grande guerre, impraticable pour la cavalerie et l'artillerie de position, rendrait encore la résistance formidable.

Enfin, là où la guerre de tirailleurs, guerre à laquelle la population du pays est essentiellement propre, serait inefficace, la rupture des digues du fleuve ferait pour nous ce que la mer a fait à plusieurs reprises pour la Hollande envahie.

Chacun comprend que ces questions brûlantes, ne peuvent, ni ne doivent être discutées ici. Il suffit de les indiquer.

### IX.

Après avoir défendu tous les points les plus accessibles de notre territoire, et l'avoir étudié de manière à pouvoir en tirer tout le parti qu'il comporte dans une guerre d'invasion, il nous reste encore à nous occuper de *l'ennemi intérieur*.

Les villes et même les villages dont la population blanche est assez considérable pour en imposer à la population esclave, n'auront à prendre d'autres précautions que celles qui sont d'usage en pareil cas mais dans les paroisses occupées par de vastes plantations, la proportion de la population noire est tellement supérieure à la blanche, qu'il devient indispensable de se garder contre une insurrection servile.

Dans ce but, les paroisses feront construire avec leur propres ressources, une ou plusieurs *places de refuge*, dont le tracé devra être donné par les officiers du Génie de l'Etat ; Leur construction sera en outre surveillée par ces mêmes officiers. Ces places consisteront en forts étoilés, armés de quelques pièces de faible calibre, ou même en redoutes fermées à la gorge. et d'un relief suffisant pour les mettre à l'abri d'un coup de main. La construction de ces forts ou des redoutes est très

facile, très économique, et constitue une protection assurée contre un ennemi qui n'aurait pas d'artillerie, à sa disposition.

Dans le cas où l'ennemi parviendrait à exciter un soulèvement, ces forts, défendus par les habitans de la réserve de la paroisse, serviraient à mettre les femmes et les enfans à l'abri de tout danger. On les approvisionneraient pour plusieurs jours, afin qu'ils puissent tenir jusqu'à ce qu'ils soient secourus.

Il sera prescrit au Génie militaire de construire les "places de refuge" dans des points accessibles soit par eau, soit par une voie facile qui permette un secours immédiat : au bord du Mississippi, près de ses affluents, ou bien des lacs, il serait facile de les ravitailler.

Dans ce but, l'Etat devra, pendant la durée de la guerre, entretenir un nombre suffisant de bateaux à vapeur du commerce, dont la destination sera de transporter rapidement et facilement des troupes et de l'artillerie, sur tous les points menacés. Ces bateaux devront en tout temps croiser sur les eaux de l'Etat et exercer une surveillance active ; au moindre signal de détresse, ils seront prêts à débarquer une force suffisante pour réprimer immédiatement toute tentative de sédition.

Par le moyen des "places de refuge", on mettrait l'Etat à même de pouvoir compter sur les services des hommes du contingent actif, qui ne seraient pas requis pour la défense de ces places. Ce serait un moyen de mobiliser les milices des campagnes, qui ne consentiraient jamais à abandonner leurs familles, à moins de les savoir en parfaite sécurité. Nous recommandons tout spécialement ce point à l'attention du gouvernement.

---

## DE L'ORGANISATION DES MILICES.

D'après les considérations que nous venons d'exposer, il résulte que le mode d'armement doit être en rapport avec le service que les troupes sont appelées à faire, et différent de ce qu'il serait dans tout autre pays.

La grande étendue du territoire, la présence d'un ennemi à l'intérieur comme à l'extérieur, exige qu'en temps de guerre, TOUS LES CITOYENS QUE L'AGE OU LES INFIRMITES N'ONT PAS MIS HORS D'ETAT DE SERVIR LEUR PAYS SOIENT REQUIS SOUS LES DRAPEAUX.

L'armée active, ou landwher, composée de tous les hommes capables de faire campagne, de 18 à 40 ans, sera composée, pour les troupes à pieds :

- 1o. D'Infanterie de ligne.
- 2o. D'Infanterie légère.
- 3o. D'Eclaireurs.

Pour la cavalerie :  
de Dragons.

Pour les armes spéciales :

D'Artillerie, et de Sapeurs du Génie.

---

L'armée de réserve, ou landsturm, serait composée d'hommes de 40 à 50 ans et ne serait requise que dans le cas où la patrie serait en danger. Les citoyens composant la landsturm seraient affectés à la garde des villes, des forts, et seraient, aussi rarement que possible, obligés de faire campagne. Leur organisation serait la même que celle de la landwher, de même que l'uniforme ; seulement, celle-ci portera un signe distinctif, soit un brassard rouge, au bras gauche, aux armes de l'Etat, pour officiers, sous-officiers et soldats, ou tel autre signe qui fera reconnaître au premier coup d'œil le corps actif du corps sédentaire.

## Chapitre II.

### DE L'INFANTERIE.

(*In pedite robur.*)

TACITE.

L'infanterie est l'arme primitive. La facilité avec laquelle le fantassin surmonte toutes les difficultés engendrées par la configuration du terrain, celle de pouvoir s'y glisser pour arriver à assaillir à l'improviste son ennemi, d'en profiter pour éviter ou soutenir un combat inégal, le fait de se suffire en tout et partout, justifie le passage de Tacite et nous force de dire avec lui : *In pedite robur.*

C'est l'infanterie qui fait la vraie force d'une armée : elle peut suppléer à tout, et rien ne peut la remplacer. C'est l'arme qui, réduite à elle-même, privée de tout secours, peut encore faire les plus grandes choses.

L'infanterie pouvant presque partout se frayer un passage, étant la plus nombreuse, la plus facile à se recruter, la moins susceptible de désorganisation, et la plus terrible à cause de ses effets meurtriers, doit nécessairement occuper le premier rang parmi les trois armes. Elle doit aussi être l'arme des grandes opérations militaires, dont le succès dépend, en grande partie, du nombre des troupes qu'on peut employer, de leur habitude à soutenir les fatigues des marches, et de la facilité de pouvoir se porter sur tous les points où leur présence est nécessaire.

A la fois offensive et défensive, elle possède sur les autres armes, l'avantage de pouvoir se suffire à elle-même. Ses différentes formations, par leur compacité, ainsi que par leurs feux terribles et multipliés, son



choc, lui en offrent toute la possibilité, — tandis que la cavalerie, mise en action, ne possède qu'un seul rôle, purement offensif, et que celui de l'artillerie, si elle n'est pas défendue par les autres armes, est purement défensif. — Aussi concluons-nous que l'infanterie convenablement armée, disciplinée et aguerrie, est l'arme principale, dans une armée bien constituée.

C'est surtout en Amérique que l'infanterie a joué et jouera encore un beau rôle : car parmi nous, chacun, au jour du danger, prend un fusil, et de chasseur devient soldat. On peut, dans un pays aussi guerrier, improviser des tirailleurs ; on n'improvise jamais des artilleurs, ni des cavaliers. C'est pour avoir su maintenir la suprématie de son infanterie, dit le général Lamarque, que la Suisse a gardé son autonomie ; c'est pour l'avoir négligée que la Pologne, ce pays de héros, a cessé d'être une nation.

---

## DE L'INFANTERIE DE LIGNE.

---

(La force de l'infanterie réside dans son feu et dans sa mobilité).

Napoléon, d'après le général Foy, ne voulait qu'une seule infanterie, l'infanterie de bataille, parce que, disait-il, la bonne infanterie de ligne remplace avantageusement l'infanterie légère, dont elle a toute la mobilité et l'élan. L'introduction des nouvelles armes de précision dans les armées modernes, a fait négliger le précepte du grand homme. Aujourd'hui toutes les puissances d'Europe ont adopté une infanterie de bataille, armée du fusil à canon lisse et une infanterie

légère, armée d'armes rayées : La question de savoir s'il fallait armer l'infanterie de ligne avec le fusil rayé, en supprimant les chasseurs à pieds, type de l'infanterie légère, est aujourd'hui décidée :

L'expérience des dernières guerres a prouvé que les régiments d'infanterie armés du fusil rayé n'avaient pas obtenu de cette arme un résultat supérieur à celui qu'ils obtenaient du fusil d'infanterie ; tandis que les corps de chasseurs à pied, destinés à agir en tirailleurs, en ont tiré un parti très avantageux.

Nous considérons donc que le fusil d'infanterie, armé de sa baïonnette, est la seule arme de jet que l'on doive mettre entre les mains de l'infanterie de ligne, parce qu'il remplit toutes les conditions voulues de bon marché, de solidité, de portée, de durée, de simplicité, et que sa justesse est suffisante dans les circonstances ordinaires de la guerre.

L'infanterie formant la force principale des armées modernes, on doit s'appliquer à la rendre manœuvrière, qualité qui manque essentiellement dans un pays, où de petits corps détachés, manœuvrent séparément et ne peuvent acquérir de la sorte, que la connaissance de l'école du soldat, sans jamais pouvoir aborder l'école de bataillon, et encore moins les manœuvres de ligne.

Nous voudrions voir fondre toutes les compagnies d'infanterie de fantaisie, qui existent dans l'Etat, en infanterie de ligne.

Un uniforme spécial, et le même pour tout l'Etat, serait approprié à ce corps. L'infanterie de ligne serait organisée en régiments de 1,000 hommes, portant chacun un numéro distinctif.

Alors, et alors seulement, le fantassin acquèrerait l'esprit de corps, la connaissance des grands mouvements

tactiques, la confiance dans ses camarades, dans ses chefs et dans lui-même.

Dans chaque régiment, nous voudrions deux compagnies d'élite : la première, destinée à recevoir les hommes d'une taille élevée, serait la compagnie de grenadiers et porterait des épaulettes en laine rouge, ou un signe quelconque pour la faire reconnaître : la deuxième serait la compagnie de voltigeurs, dont les parements ou les épaulettes seraient jaunes.

Ces compagnies serviraient de pépinières pour recruter l'infanterie légère, et dans le cas où les moyens de l'Etat le permettraient, seraient armées du fusil rayé.

Elles agiraient comme tirailleurs, à l'égard de leur régiment, et occuperaient toujours le poste d'honneur. L'émulation de pouvoir passer dans ces compagnies animerait alors les compagnies du centre, qui perfectionneraient leur instruction afin de mériter cet honneur. Ces compagnies porteraient le sabre, ou le sabre baïonnette, tandis que les compagnies du centre, destinées à agir en masse, et ne combattant que dans le rang, ne porteraient que la baïonnette.

Les sous-officiers de toutes les compagnies porteraient le sabre comme signe distinctif.

## DE L'INFANTERIE LÉGÈRE.

(C'est l'Artillerie à bras de notre époque.)

NAPOLEON III.

Nous avons choisi le chasseur à pied, armé de la carabine à balle évidée, comme le type de l'infanterie légère.

Ce corps d'élite, composé d'hommes jeunes, actifs vigoureux, aura besoin d'une instruction spéciale, qui

le mettra seule à même d'utiliser l'arme terrible qui lui sera confiée.

L'introduction du pas gymnastique et les différents exercices des chasseurs à pied, employés avec discernement, et dans certaines limites, donne une immense supériorité à ce corps. Par l'emploi combiné du pas gymnastique et de l'escrime à la baïonnette, on rend le soldat plus vigoureux, plus intelligent, on développe son adresse et l'on augmente la confiance qu'il doit avoir dans son arme.

Destinés au service de flanqueurs, de tirailleurs et souvent d'éclaireurs, les chasseurs à pied joueraient pour l'infanterie, le rôle de la cavalerie légère pour la cavalerie.

Partisan très prononcé de l'emploi des nouvelles armes de justesse dans les armées, et comprenant toute l'efficacité que leur tir acquèrerait dans les mains d'hommes déjà habitués aux armes de chasse, et qu'une instruction supplémentaire mettrait vite au courant de l'emploi des armes de précision, nous voudrions voir établir dans chaque bataillon léger, une instruction élémentaire sur les principes du tir, qui servirait de complément à l'école du soldat.

On enseignerait à l'homme de recrue, les principes généraux du tir, la théorie et la pratique de l'appréciation des distances, et l'usage de la hausse. On l'exercerait au tir à la cible à toutes les distances et dans toutes les positions voulues par le règlement. Sans cette instruction il est impossible d'attendre un service effectif d'une arme en faveur de laquelle l'expérience des guerres modernes a déjà prononcé.

Il s'agit maintenant de décider le degré d'extension qu'il convient de donner aux armes de précision, dans l'armement des troupes.

En France, on admet comme proportion suffisante, 12 0/0 de chasseurs à pied : il faut ajouter à ce chiffre, 3 régiments de zouaves, et toute la Garde Impériale, qui sont armés du fusil rayé.

En Suisse, un quart des troupes du contingent portent la nouvelle carabine fédérale : en Prusse, on compte environ 16 0/0 des hommes de la landwehr qui sont armés du fusil à aiguille.

En Russie, et en Autriche, on compte de 12 à 15 0/0 de chasseurs carabiniers ; ce nombre s'élève tous les jours, au fur et à mesure que les manufactures d'armes peuvent fournir le modèle adopté, la carabine modèle de 1842.

En Angleterre, tous les fusils de la troupe de ligne sont rayés, et un dixième de l'armée régulière est armé de carabines d'un modèle nouveau (Enfield rifle) dont nous ferons mention plus loin.

Le gouvernement des Etats Unis, suivant l'impulsion donnée par l'Angleterre, avait donné l'ordre de transformer tous les fusils d'infanterie en fusils rayés et de ne plus fabriquer pour les besoins de l'armée que les armés de précision.

Pour notre armée Louisianaise, nous voudrions voir le chiffre des carabiniers aussi élevé que possible ; soit, de 25 0/0 au moins.

On pourrait objecter la grande difficulté de se procurer, en nombre suffisant, des armes de précision pour l'époque à laquelle il serait utile de les avoir. Cette difficulté n'est que nominale : la transformation du fusil d'infanterie en fusil rayé pouvant s'opérer avec la plus grande facilité, dans l'Etat même.

Pour le fusil ordinaire d'infanterie, de calibre réglementaire, deux procédés ont été employés ; le procédé de M. Tamisier consiste à tracer dans l'âme de l'arme,



quatre rayures d'une profondeur uniforme, depuis la partie postérieure du tonnerre, jusqu'à 0 m. 40 c. de la bouche ; puis moindre pendant 0 m. 20 c., et enfin nulle pendant 0 m. 20 c.; cette rayure est de 0 m. 05 mil. au tonnerre et de 0 m. 02 c. à la bouche ; de cette manière, la partie la plus faible du canon est laissée intacte. Ces rayures sont au pas d'hélice de 2 m., le projectile est une balle évidée, du poids de 40 grammes.

Le deuxième procédé, dû à Mr. Minié, consiste à introduire dans le canon un cylindre en fer, de même calibre que celui de l'arme et de 0 m. 10 c. de longueur. On a enlevé à la lime, sur ce cylindre, quatre bandes de fer de 7 mil. de largeur chacune, de 0 m. 4 d'épaisseur à leur centre. Ces bandes sont au pas d'hélice de 1 m. 50 c.

Si maintenant, à l'aide d'une forte pression, on comprime le canon de manière à ce que toutes ses parties, depuis la bouche jusqu'à 0 m. 10 c. de là, coïncident parfaitement avec le cylindre, on obtiendra des rayures en relief qui, en s'imprimant dans le projectile, lui communiqueront le mouvement de rotation normal.

La rayure opérée par l'un ou l'autre de ces procédés, il reste à braser sur le canon, à 0 m. 08 c. en avant du tonnerre, une hausse à curseur réglée jusqu'à 800 m.— Ainsi transformés, les fusils d'infanterie donnent des résultats de tir que la carabine des chasseurs à pied ne saurait surpasser. La charge est de 4 gram. 50 centig.

La baïonnette n'est pas changée. Le calibre est réglementaire, afin de pouvoir tirer avec la balle sphérique du fusil d'infanterie.

La facilité de transformation des armes à canons lisses en fusil rayés peuvent se faire avec la plus grande facilité, ainsi que nous venons de le démontrer; il ne s'agit plus que de savoir, s'il y a plus d'avantages que d'inconvénients à mettre entre les mains de tous les

soldats, des armes carabinées. La solution de cette question se rattache à celle des avantages pratiques, en campagne, des armes de justesse, et de leur influence sur l'art de la guerre : quelques considérations à ce sujet ne peuvent pas être déplacées ici.

Les fusils rayés lancent une balle beaucoup plus lourde que celle du fusil à canon lisse. La trajectoire de cette balle est remarquablement régulière jusqu'à une grande distance ; mais, comme toutes les trajectoires, elle a une courbure qui va en augmentant sensiblement, à mesure que la balle s'éloigne du canon. Il résulte de là, un fait important pour la pratique ; car la balle tombant à terre sous un angle plus grand, ne peut rencontrer un but d'une hauteur déterminée, un homme, par exemple, que dans une étendue moindre de son parcours. Ainsi, à une grande distance, beaucoup plus difficile déjà à apprécier qu'une petite, la même erreur d'appréciation aura une influence beaucoup plus nuisible dans la pratique de la guerre.

Pour pouvoir utiliser, à de grandes distances, la régularité de tir des armes carabinées, on leur a donné une hausse comme aux canons ; cette hausse permet de déterminer l'angle que l'on veut donner à la ligne de tir : cet angle doit varier, comme on le sait, avec la distance. Dans un polygone, et en tirant sur une cible placée à une distance connue, de bons tireurs utilisent toute la justesse de l'arme, quand la hausse est réglée, mais dans la pratique de la guerre, alors que l'émotion, l'ivresse du combat, la fumée, la gêne dans le rang, le mouvement, le bruit du canon, font perdre à l'homme une partie de son sang froid, on sait qu'il se borne à charger vite et à tirer devant lui, sans prendre la peine de corriger sa hausse.

Avec le fusil d'infanterie, destiné à tirer sur les mas-

ses, on obtient soit dans les polygones, soit dans une action, un feu d'une efficacité très remarquable qui nous prouve qu'à de petites distances le fusil est presque aussi juste que la carabine.

D'après l'école de Vincennes, voici quel est le nombre de balles qui touchent de plein fouet une cible de la surface d'un homme.

à 100 mètres,	55	balles	sur	100.
150	do	35	—	—
175	do	22	—	—
200	do	14	—	—

Enfin à 300 mètres, 12 balles sur 100 dans une cible de la surface de 4 hommes.

Certes, si toute la justesse du tir du fusil était utilisée à l'armée, les feux de l'infanterie auraient une puissance irrésistible.

Aussi sommes-nous d'avis, qu'avant de se résoudre à changer en entier l'armement actuel, on attende que l'expérience ait prononcé ; jusqu'alors, nous donnerons la préférence au fusil perçant d'infanterie dans les feux de combats dirigés sur les masses, et lorsqu'il s'agit de lancer en avant de son front, une grande quantité de balles, dans un instant très court, ainsi que cela arrive souvent à la guerre.

Nous donnerons la préférence à la carabine dans les feux de tirailleurs, où tirant à volonté sur des hommes isolés, on doit tout attendre de la justesse des coups.

On sait que les carabines des chasseurs à pied sont réglées pour le tir jusqu'à 1,000 mètres ; les fusils rayés, à cause de la longueur de leur canon, jusqu'à 800 mètres : c'est là ce que l'on peut appeler la limite de leur portée efficace. Quant à leur portée réelle, elle est de beaucoup supérieure à ces chiffres : à 1,300 mètres la balle oblongue perce deux panneaux de bois



de peuplier de 22 mil. d'épaisseur, placés l'un derrière l'autre, et laisse des empreinte sur un troisième. La distance de 600 mètres est très bonne pour les armes de justesse : en moyenne on met 40 balles pour 100, à cette distance, dans une cible de 4 mètres de large sur 2 m. de haut.

En présence de ces chiffres, on admettra que la véritable force de l'infanterie réside dans son feu, et que s'il a pu venir à l'idée de quelques tacticiens de la placer ailleurs, l'hésitation n'est plus permise aujourd'hui. Nous ferons remarquer toutefois que nous ne plaçons pas la force de l'infanterie *seulement* dans son feu. Dans beaucoup de circonstances, la baïonnette a un beau rôle à faire, et peut être d'une grande utilité : par exemple, dans l'attaque d'un retranchement, d'un village, dans un assaut. Sans doute, on cite des charges à la baïonnette, des positions enlevées à la baïonnette par des colonnes d'attaques serrées en masse par divisions ou par bataillons, sans faire usage de leurs feux ; mais c'est là le triomphe de la force morale, qui démontre la supériorité d'une troupe sur une autre.

Il est un fait acquis, pour les militaires qui ont fait la guerre en Europe, que tout carré qui laisse approcher une charge de cavalerie jusqu'à 12 à 15 mètres, sans faire usage de son feu, est un carré perdu, rien ne pouvant plus arrêter les chevaux. L'expérience du passé et le simple bon sens indiquent que des lignes minces, n'ayant pour toute défense qu'une arme dont la pointe s'avance tout au plus à 1 mètre 30 au devant des hommes du premier rang, ne pourront résister un instant à l'attaque d'une ligne de cavalerie, qui, par le fait de la vitesse acquise par les chevaux, les traverse-

raient, les prendraient de flanc et de revers et les détruiraient. Et si l'on prétend que l'aspect des baïonnettes seul arrêtera les chevaux, quelle que soit la bravoure des cavaliers, au moins on conviendra qu'il n'en sera plus de même pour une cavalerie ayant des armes de main beaucoup plus longues que celles de l'infanterie ; et que tout carré qui renoncera à son feu, sera nécessairement enfoncé par une charge de lanciers. Il n'en serait plus de même, si les feux étaient exécutés conformément au règlement.

L'uniforme des chasseurs à pieds doit être de couleur sombre, afin de leur permettre de s'embusquer dans un champ, derrière un pli de terrain, un arbre, et d'agir en tirailleurs.

C'est alors surtout, qu'ils pourront compter sur l'efficacité de leurs armes. Libre de ses mouvements, le soldat se place comme il le veut, s'abrite facilement, choisit son temps, son but, et perd rarement son feu. Aussi les feux de l'infanterie sont-ils devenus de plus en plus des feux de tirailleurs, depuis les dernières découvertes qui ont tellement perfectionné les armes portatives.

Les officiers de chasseurs à pied admettent que le feu de deux hommes en tirailleurs égale celui de trois dans le rang. On ne doit pas perdre de vue ce fait, surtout lorsqu'il s'agit d'un genre de combat éminemment assorti à l'esprit remuant et au courage d'attaque propre à notre nation.

L'organisation de l'infanterie légère en bataillons, est préférable pour une petite armée à l'organisation régimentaire.

L'instruction spéciale des hommes, leurs manœuvres à une allure accélérée, exigent une surveillance plus immédiate, et par conséquent un plus

grand nombre d'officiers. Le nombre, relativement inférieur, que l'on fait entrer dans toute force destinée à agir concurremment avec l'infanterie de ligne, explique la préférence que l'on donne généralement à ce mode d'organisation.

Ces avantages nous porteraient à désirer que les bataillons soient composés de 4 compagnies commandées par un chef de bataillon.

Ces petits bataillons, d'un maniement faciles, sont d'une force suffisante pour agir avec une brigade composée de deux régiments d'infanterie de ligne et d'une batterie d'artillerie.

Comme les compagnies d'élites de l'infanterie de ligne, les chasseurs à pied porteront le sabre baïonnette,

---

### ÉCLAIREURS.

La topographie si remarquable de la Louisiane, sa nombreuse population esclave, que des circonstances possibles peuvent rendre hostile, réclament à notre avis, la création de ce corps. On le recruterait parmi ces hardis chasseurs de prairies et de cyprès, ces hommes de fer, qui ne connaissent ni le danger ni la fatigue, ces Bas-de-Cuir modernes, dont le coup-d'œil est aussi infaillible que la main est sûre.

Armés du fusil double des voltigeurs corses, la seule arme de guerre que l'on puisse raisonnablement mettre entre leurs mains, les éclaireurs parcoureraient, par escouade de 6 à 12 hommes, ces forêts immenses, ces prairies tremblantes, ces impénétrables cyprès. Tout rassemblement, défendu par la loi, serait dispersé, tout débarquement empêché, en un mot, aucune démonstration hostile ne pourrait échapper sans être dénoncée à l'autorité.

Le fusil des voltigeurs corses, est un fusil double, à canons lisses, destiné au service de la gendarmerie en Corse. Le calibre et la charge sont réglementaires. La baguette est à tête de clou et en acier, et une baïonnette quadrangulaire, susceptible de servir de sabre dans les rencontres corps à corps, s'adapte au bout du canon.

La portée de cette arme avec la balle sphérique est encore bonne à 400 mètres. Son but-en-blanc est à 125 mètres. On peut s'en servir pour le tir à deux balles ou pour le tir à chevrotines : circonstance indispensable pour obtenir du fusil double, tout le parti qu'il comporte, pour le but auquel nous le destinons.

Cet arme, d'un usage excellent, d'une durée suffisante, d'un prix modéré, sera appelé à jouer un grand rôle entre les mains des hommes que nous proposons d'en armer. Les éclaireurs serviraient d'yeux et de jambes à l'état-major général et fouilleraient les points inaccessibles à toute autre troupe.

Ce corps, nous l'avons déjà dit, serait recruté parmi les chasseurs de Barataria, du lac des Allemands, de St-Jean-Baptiste, de St-Jacques, et de chaque paroisse susceptible de fournir des sujets propres au service que l'Etat attendrait d'eux. Un bataillon de 400 hommes sur chaque rive du fleuve pourrait éclairer par escouade, depuis la Balize jusqu'à la limite de l'Etat. La réunion du bataillon n'aurait lieu que dans des circonstances graves, à cause de la grande distance qui sépare les hommes qui le composent.

Dans chaque paroisse, une ou deux brigades de six hommes, commandées chacune par un caporal, seraient appelées à rendre des services réels, surtout par leur surveillance sur la population noire.

L'uniforme serait calculée de manière à remplir le

but pour lequel cette troupe serait organisée ; il se rapprocherait autant que possible du costume de chasse ; tout en conservant une unité d'ensemble et d'insignes qui seraient suffisants pour le caractériser. Les soldats porteraient la giberne garnie de 24 cartouches à chevrotines. La baïonnette se porterait dans un fourreau en peau de vache, à côté de la giberne.

---

### Chapitre III.

---

#### CAVALERIE.

S'il existe au monde une contrée dans laquelle l'action de cette arme soit diminuée, c'est la Louisiane. En effet, qu'en attendre dans un pays bas, marécageux, entrecoupé de fossés, de canaux ; divisé par des barrières, des forêts, en un mot, impraticable pour des cavaliers ? Cependant, nous ne rejetons pas cette arme de nos cadres, parce qu'avec des modifications, on peut en tirer de grands services, dans les campagnes surtout.

Les manœuvres d'infanterie sont facilement comprises, même par des intelligences rudimentaires.— Avec de la patience, en quelques mois, on peut former un fantassin passable. Il n'en est pas de même des manœuvres de la cavalerie. Deux ou trois ans sont nécessaires pour les inculquer à l'homme de recrue.

Aussi, partout où l'on a voulu établir des gardes nationales à cheval, soit en Suisse, en France, en Prusse, on a dû y renoncer, à cause de leur inefficacité. En Louisiane, les populations des campagnes étant généralement familières avec le maniement du cheval, on pourrait en tirer parti dans le cas où la nature du pays serait favorable à l'action de cette arme ; mais les pro-



grès de l'artillerie et de l'infanterie dans le tir depuis quelque années, ont laissé la cavalerie en défaveur dans l'esprit des tacticiens modernes ; et relativement aux autres armes elle est dans une infériorité réelle.

Aussi, ne voudrions-nous voir dans la cavalerie organisée pour la défense du pays, *qu'une infanterie montée*.

Recruté le long des rives du fleuve, parmi les habitants auxquels leurs moyens permettraient l'entretien d'un cheval, ce corps coûterait peu à l'Etat, et contribuerait à entretenir une sécurité toujours à désirer parmi les planteurs, appelés à vivre au milieu de fortes populations noires.

On ne saurait douter que la pensée qui a présidé à la formation des dragons, a été de rendre plus mobile la puissance de destruction que présente l'infanterie. Toutes les fois que cette idée a réellement dirigé leur emploi, les dragons ont rendu de grands services, par la simple raison qu'il est bien des circonstances à la guerre, qui exigent l'occupation rapide d'un point par l'infanterie. Mais toutes les fois que perdant de vue le but spécial et important d'avoir de *l'infanterie montée*, on a voulu avoir des *cavaliers-fantassins* ou des *fantassins-cavaliers*, on n'a obtenu que de mauvais résultats, parce que leur force, soit comme infanterie, soit comme cavalerie, était affaiblie par une organisation vicieuse, dont la conséquence était de les rendre à la fois mauvais cavaliers et mauvais fantassins. Aussi, les dragons ont-ils, depuis de longues années, cessé d'être un corps à pied, pour ne plus devenir que de la cavalerie de ligne.

De notre cavalerie nous n'attendons pas d'autre service que celui de l'infanterie ; ce ne sera pas un corps mixte comme les dragons d'autrefois ; mais *un corps monté* dont le cheval sera considéré simplement comme

organe locomoteur : aussi sera-t-il armé, discipliné et destiné, par cela même, à combattre à pied. La première condition que l'on exigera des hommes qui le composeront, sera d'être habiles tireurs, chose facile à trouver dans les campagnes, dont tous les habitants manient dès l'enfance les armes de classe : comme cavaliers, et cette condition sera aussi facilement réalisée, de savoir se tenir à cheval.

Comme infanterie, on proscriera toute manœuvre de parade, pour s'attacher exclusivement à se rallier étant en tirailleurs ; à former rapidement la colonne et à la déployer, à former le carré, et à bien marcher dans cet ordre.

Dans chaque paroisse, et sur chaque rive du fleuve, on organisera une compagnie montée, qui sera sédentaire, tant que les besoins ne la fera pas requérir pour un autre service. Le capitaine commandant la compagnie, devra être placé sous les ordres d'un chef d'escadrons, qui centralisera le commandement de *deux* compagnies *du même bord du fleuve*. L'escadron sera l'unité du corps.

L'armement consistera en un fusil de dragon rayé, pourvu d'une hausse, réglé jusqu'à 800 mètres et d'une justesse de tir parfaite, d'un sabre-baïonnette qui s'ajustera sur le fusil, ou même, à la rigueur, d'une simple baïonnette, et d'un revolver Colt, que l'on portera dans une fonte lorsque l'on sera monté, et à la ceinture lorsque l'on sera à pied.

Le sabre de cavalerie légère est gênant pour le milicien ; les fourreaux en tôle de fer, s'entrechoquant produisent un bruit que l'on entend de loin, pendant la marche ; son maniement est fort difficile à acquérir et expose bien davantage le cavalier qui en ignore l'usage

et ses camarades, que l'ennemi qu'il est appelé à combattre. Aussi supprimerons-nous cette arme.

Le fusil de dragon se porte en bandoulière de gauche à droite, et jamais avec le canon en bas, excepté en temps de pluie, et lorsque l'arme ne sera pas chargé. On comprend facilement la nécessité de cette recommandation et son importance.

On a proposé de donner à la cavalerie des armes à feu se chargeant par la culasse.

Nous le reconnaissons, cette amélioration serait à désirer, mais si l'on considère les nombreux désavantages des armes de fantaisie et de luxe pour la guerre, leur prix très élevé, leur utilité plus que problématique, on arrivera à la conclusion de l'auteur, d'armer ses fantassins montés, d'un fusil qui se charge par la bouche, et d'un calibre uniforme avec les armes des autres corps. Comme défense personnelle, il leur donne un revolver, système Colt, la meilleure de ces armes brevetées, et que l'on a essayé, avec de bons résultats, pendant ces dernières années.

Les munitions se porteront dans une giberne mobile sur le ceinturon, et contenant 24 cartouches, et une poche pour les capsules.

Ainsi la charge, deviendrait facile et le tir rapide et assuré.

Avec une semblable colonne mobile, à laquelle nous adjoindrons, ainsi que nous l'exposerons, dans un autre chapitre de cet ouvrage, une section d'obusiers de montagne, un rassemblement devient impossible.

Nous n'entrerons pas ici dans de longs détails sur la manière d'employer ces troupes ; si le but de l'organisation est bien compris, les circonstances indiqueront clairement la manière d'agir.

A l'instant où le moindre trouble, dans les paroisses,



exigera l'intervention de la force armée, les compagnies montées prendront les armes et se porteront rapidement là où leur aide sera requise : leur extrême mobilité, leur parfaite connaissance de chaque point du pays, ôtera toute chance de fuite à l'ennemi ; et la force, dont ils sentiront aussitôt les effets, tout espoir de résistance.

Dans les cas où il pourrait y avoir résistance, nos dragons, mettront pied à terre, et laissant leurs chevaux sous la garde d'une escouade, combatteront soit comme infanterie de ligne, soit, ce qui vaudrait mieux, en tirailleurs. Dans le cas où l'ennemi serait retranché dans un bois, une bâtisse, ou serait en nombre trop considérable, on fera avancer la section d'artillerie de montagne pour appuyer l'attaque.

Une fois qu'on aura ainsi la force, non pas nominale, mais réelle, et se faisant sentir par la destruction, on pourra obtenir des résultats prompts et décisifs.

---

## Chapitre IV.

---

### DE L'ARTILLERIE.

L'artillerie est encore trop lourde,  
trop compliquée. (NAPOLEON.)

D'après le genre de service auquel elle est destinée, l'artillerie se divise naturellement en deux classes très distinctes l'une de l'autre. La première, destinée à suivre les mouvements des troupes sur le champ de bataille, exige des conditions particulières de mobilité, de portée et d'efficacité ; dans ce but, elle ne peut em-

brasser que des pièces offrant une longueur limitée, un calibre assez fort pour être efficace aux portées requises par la guerre de campagne, et, cependant, assez léger pour que son poids permette une grande facilité de transport sur tous les terrains et dans toutes les circonstances ordinaires de la guerre. Ce système d'artillerie exige en conséquence, des affûts à la fois résistants et légers, et des caissons destinés à transporter à sa suite, les munitions de l'infanterie et les siennes. C'est l'artillerie de campagne.—Nous nous en occuperons en premier lieu, réservant l'artillerie de siège, de place forte et de côte pour un autre chapitre.

L'Artillerie de campagne, en Louisiane, à cause des difficultés topographiques toutes spéciales qu'offre le pays, doit combiner une extrême mobilité à une grande portée, double résultat difficile à obtenir, une de ces qualités excluant l'autre. Aussi, sommes-nous d'avis qu'un système d'artillerie tout particulier est indispensable pour obtenir, chez nous, l'effet désiré.

Les améliorations obtenues par l'artillerie de campagne, depuis 400 ans, peuvent se résumer dans ces mots : *augmentation d'efficacité, de mobilité, de simplification.* En effet, plus une machine se perfectionne, plus elle se simplifie, tout en augmentant ses facultés utiles. Mais, nous le disons à regret, quoiqu'avec conviction, la simplification ne s'introduit dans les choses, que lorsqu'elle est déjà dans les esprits. Ainsi, il a fallu l'expérience de bien des siècles pour renoncer à des avantages partiels, secondaires, ou même imaginaires, en faveur d'un avantage général et permanent,—Or, l'avantage général et permanent de l'artillerie de campagne, c'est d'avoir un matériel qui soit le plus efficace possible, afin de remplir les rôles les plus essentiels, qui puisse facilement se mouvoir, aisément se réparer, et

enfin, qui permette un approvisionnement considérable de munitions. Les avantages secondaires, au contraire, qui jusqu'à ces derniers temps, ont entravé les progrès de l'artillerie, prenaient leur source dans cette préoccupation d'avoir des bouches à feu dont les spécialités diverses pussent répondre à tous les cas spéciaux qui se présentent à la guerre. De là, la nécessité d'avoir des pièces différentes entre-elles, par leur poids, leur calibre, leur longueur d'âme, etc. La pratique a bien vite fait découvrir les inconvénients d'un pareil système, dont les éléments trop divers empêchaient sans cesse de trouver sous la main, le plus essentiel dans le moment.

Après avoir employé pendant toutes les guerres de son empire le système d'artillerie de campagne, déjà bien amélioré par Valière de Gribeauval, l'empereur Napoléon exprime l'opinion suivante à ce sujet :

..... "Gribeauval a beaucoup réformé, beaucoup simplifié ; l'artillerie est encore trop lourde, trop compliquée : Il faut encore simplifier, uniformer, réduire jusqu'à ce qu'on soit arrivé au plus simple." (Mém. Tome 1er page 271.)

Voyons l'état actuel de l'artillerie de campagne et le moyen de la simplifier et de l'adapter à nos besoins.

L'artillerie de campagne a 4 bouches à feu, deux affûts, huit projectiles différents : l'artillerie de montagne, formant à elle seule un système à part, emploie une pièce, un affût, et deux projectiles qui lui sont particuliers.

Depuis l'adoption de ce système par la plupart des puissances Européennes et par les Etats-Unis, l'artillerie française a supprimé les canons de 4 et de 6. comme ayant trop peu d'effet : elle ne mène plus en campagne que des canons de 8 et de 12. L'artillerie américaine conserve encore le calibre de 6 à la place

du 8. Chez toutes les puissances, excepté la Russie, les batteries légères comprennent 4 canons de 6 ou de 8 et 2 obusiers de 15 cent. Les batteries de positions se composent de 4 pièces de 12 et de 2 obusiers de 16 cent. Les batteries de montagne marchent séparément et se composent d'une pièce unique, de l'obusier de 12 cent. Certes l'état actuel est simple, relativement au passé : mais on peut encore le simplifier. Voyons quels sont les moyens pour arriver à ce résultat.

---

I.

Le peu de temps qui va s'écouler avant l'époque à laquelle les hostilités seront commencées, ne nous laisse pas le loisir de simplifier, et d'uniformer, ainsi que le veut l'empereur Napoléon, mais tout au plus celui d'adapter les pièces en notre possession, à notre genre de guerre.

Les pièces de campagne, en trop petit nombre, malheureusement, dont peut disposer l'État, se composent de batteries de position de 12, avec leurs obusiers de 16 cent. et de pièces de 6 et de leurs obusiers de 15 cent. Les batteries de position, déjà peu mobiles sur un terrain favorable, ne sauraient rendre aucun service en Louisiane.—On serait obligé, dans des temps pluvieux, de les abandonner sur les grandes routes. Une fois dans les terres détremées elles s'embourberaient, et dans les terres labourrées, elles resteraient forcément en place. Elles exigeraient dans les beaux temps, un fort détachement de pontonniers comme escorte, afin de leur faire passer, à l'aide de ponts volants, les innombrables canaux, bayous et fossés qu'elles devraient traverser à chaque instant. Enfin, appelées un jour de bataille à changer leur position afin d'appuyer un mou-



vement de retraite ou un changement de front, elles pourraient désappointer le Général qui aurait compté sur leur mobilité.—Cependant les batteries de position ne doivent pas être dédaignées, on pourra s'en servir pour défendre des lignes, des routes, mais jamais dans une action où la mobilité est la première condition du canon de bataille.

L'artillerie légère, composée de pièces de 6 et d'obusiers de 24, est beaucoup mieux appropriée aux exigences de notre service de campagne.

On doit lui adresser cependant un grave reproche : si l'artillerie de position manque de mobilité, l'artillerie légère manque d'efficacité. Cette raison a fait abandonner le calibre de 6 par la plupart des puissances Européennes.

Ce n'est pas en face de l'ennemi, qu'il convient de changer un système aussi compliqué que celui de l'artillerie. Bornons-nous donc à utiliser nos moyens de défense et améliorer notre armement, sans courir le risque de compromettre la sécurité de l'Etat par des changements intempestifs.

En premier lieu, établissons ce fait, que nous écartons l'artillerie à cheval de notre service de campagne : les évolutions rapides et compliquées de cette arme, exigeant une instruction qui ne peut s'acquérir qu'à la longue, le personnel considérable en hommes et en chevaux qu'elle réclame, les dépenses énormes qu'elle ferait encourir à l'Etat, nous mettent, pour le moment, dans l'impossibilité de nous en servir pour la défense du territoire. Ajoutons en outre, que la nature du terrain n'est pas plus favorable à ses manœuvres, qu'à celles de la cavalerie ; nous devons donc nous appliquer à la remplacer, et nous espérons y avoir réussi.



L'Etat possède assez de pièces de 12, de campagne, pour qu'il n'y ait aucun besoin d'en augmenter le nombre. Il conviendra de les mettre à la réserve générale de l'artillerie, de les approvisionner à raison de 200 coups par pièce et de les tenir prêtes à être réparties sur le point où l'on établirait des lignes, des redoutes ou un camp retranché pour couvrir la ville. Utilisé de la sorte, ce calibre rendrait des services que rien ne pourrait remplacer.

Les pièces de 6 et leurs obusiers de 24 marcheront comme batteries de division ; il est à regretter que leur chiffre soit fort au-dessous de celui que nous avons spécifié. Avec des attelages de renfort, ces batteries pourront passer, même par de mauvais temps, sur la plupart des routes.

Enfin, nous approprierons aux exigences de notre service de campagne, *l'obusier de montagne*.

Ce système d'artillerie, destiné en Europe à la guerre de montagne, trouve admirablement son application dans notre pays. La pièce du calibre de 12, lance à une portée extrême de 1,200 mètres, un obus et une boîte à balles d'un effet incurtrier, et se porte à dos de mulet ou de cheval, son poids n'étant que de 100 kilogrammes. L'affût et la caisse de munitions se portent également de la même manière.

Dans les routes favorables, on adapte une limonière à l'affût ; de sorte qu'un seul cheval porte sur un bât, la caisse de munitions et traîne la pièce. L'extrême mobilité de ce système et l'efficacité bien reconnue de son tir, rendent l'obusier de montagne précieux dans un pays où l'artillerie peut avoir à passer dans des localités à peine praticables pour un fantassin.

Chacun comprend l'avantage immense que possédera une armée qui pourra disposer de quelques batteries de

ces obusiers en Louisiane. On pourra les faire passer *partout*, dans les bois, aux bords des lacs, dans les terrains marécageux ; les arrimer dans des esquifs, afin de les transporter par eau, soit sur le fleuve, soit sur des canaux ; en un mot, partout où l'on fera marcher des troupes.

Une batterie d'artillerie de montagne, sur pied de guerre, se composera de la manière suivante :

*Matériel.*

6 obusiers,	portés par	6 chevaux.
7 affûts, dont 1 de rechange,	portés par	7 chevaux.
1 forge, portative,	do	1 cheval.
40 caisses à munitions,	do	20 chevaux.
4 caisses pr. outils et rechange	do	2 chevaux.
Chevaux haut le pied,		4 chevaux.

Total des chevaux, 40.

Le personnel de la batterie étant fixé par la loi, nous nous en tiendrons au règlement ; nous reviendrons sur ce sujet en temps opportun.

Il est rare qu'une batterie de montagne soit employée réunie ; le plus souvent on en détache une section, ou même une seule pièce. Dans ces circonstances, lorsque les chemins sont carrossables, on charge le cheval de la caisse à munitions, contenant 32 coups, dont 8 à balles, et on l'atelle à la pièce que l'on transporte ainsi, sur son affût. Ce genre de transport offre une économie réelle de chevaux et se trouve parfaitement applicable ici.

Nous proposerons à l'Etat de donner à chaque escadron de notre *infanterie montée* de la campagne, composant un personnel de 200 hommes, un obusier approvisionné à 60 coups et ses armements. Cette pièce devra être manœuvrée par un peloton de 8 hommes de l'escadron auxquels on donnera l'instruction nécessaire.

Elle devra être remise chez le chef d'escadron, qui en sera responsable ainsi que du reste du matériel.

Nous comptons beaucoup sur l'effet moral d'une mesure semblable, pour assurer la tranquillité dans les campagnes. Le prix de la pièce, de son affût à limonière, de ses bâts de transport et de ses munitions ne dépassera pas \$ 500, prix modique en comparaison des résultats à obtenir. Si l'on réfléchit à ce qui peut se passer dans nos campagnes, à peine protégées par leur population blanche, si rare, et disséminée sur une grande étendue de pays, on sera de notre avis relativement à l'opportunité de cette mesure. Les craintes une fois dissipées, le matériel rentrera dans les arsenaux de l'Etat.

Nous voudrions voir se former une ou deux compagnies de volontaires, exercés aux manœuvres et au tir de l'obusier de 12, qui pour nous, serait notre véritable artillerie légère. Outre sa grande mobilité, qualité si précieuse sur le champ de bataille, l'artillerie de montagne jouit de l'avantage de ne pas gêner les évolutions des troupes, n'ayant à sa suite ni voitures, ni caissons. On pourra s'en servir pour soutenir les tirailleurs pendant l'action, pour seconder leurs attaques et protéger leur retraite, sans qu'elle puisse jamais être une cause de retard dans les mouvements qu'elle est appelée à favoriser.

Voyons maintenant de quelle manière nous pourrions arriver à disposer d'une artillerie assez nombreuse, assez puissante, et assez mobile pour les besoins de notre service.

## II.

Lorsque l'immense portée des projectiles allongés, lancés dans les armes portatives à canon rayés fut reconnue, en 1839 à Vincennes, l'artillerie chercha à obtenir

pour ses bouches à feu des résultats analogues. Des expériences furent instituées dans les diverses écoles de tir en France, à l'arsenal de Woolwich, en Angleterre. Le colonel sarde, Cavalli, se livra, à Gènes et à Åker, en Suède, à la fondrie de Wahrendorff, à des expériences qui furent couronnées de succès. Il réussit, le premier, à lancer avec assez de justesse, à des portées de 5 à 6,000 mètres, des boulets allongés qu'il tirait dans une pièce du calibre de 24, se chargeant par la culasse. C'est à peu de chose près le même système qui fut introduit quelques années plus tard, avec de légères modifications dans l'artillerie anglaise, sous le nom de canon Armstrong.

Les travaux de la commission de tir de la Fère, se terminèrent, en 1856, par l'adoption du canon rayé de campagne dans l'artillerie française. Ce système laisse loin derrière lui, par sa portée, sa justesse et sa force de pénétration, tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Le monde a entendu pour la première fois tonner ce canon à Solferino. Dès ce jour, les canons rayés eurent leur place dans les armées d'Europe. On raya les plus gros et les plus faibles calibres, et on est arrivé aujourd'hui à être fixé sur le calibre le plus favorable pour suivre les armées en campagne, sur la forme, le poids des projectiles, creux ou pleins, la charge, le nombre des rayures et le pas de l'hélice, l'affût, etc.

Ce système inaugure une ère nouvelle pour l'artillerie, et sert, en quelque sorte, de corollaire aux découvertes de Delvigne, Tamisier, Thouvenin et Minié, sur le tir des projectiles allongés dans les armes portatives à parois rayées.



## SYSTÈME PROPOSÉ.

Whatever State shall thoroughly comprehend the nature and advantages of rifled pieces, and having facilitated and completed their construction, shall introduce into their army their general use, with a dexterity in the management of them, will acquire a superiority, which will almost equal anything that has been done at any time.....

(Robbins' Principles of Gunnery),  
London 1742.

Si nous voulions réformer le système d'artillerie d'une puissance, en mesure de subvenir aux dépenses énormes qu'entraîneraient ce changement, et surtout si nous voulions effectuer cette réforme, en temps opportun, c'est à dire en temps de paix, nous proposerions l'adoption du calibre de 8 rayé; sur une grande échelle, et comme le seul canon de bataille. C'est de tous les calibres moyens celui qui allie à la plus grande puissance d'exécution, la mobilité la plus satisfaisante. Nous aurions un seul calibre, un seul affût, un seul projectile plein, une seule boîte à balles, et enfin un seul obus, soit à percussion, soit à fusée.

Ce système d'artillerie, qui remplit si bien les conditions demandées par l'Empereur Napoléon I, par sa simplicité, son unité, son uniforme et sa puissance d'exécution, ne pourrait convenir que partiellement à notre pays, et reviendrait à un prix au-dessus des ressources dont peut disposer l'Etat.

Le prix très élevé de ces pièces, le poids énorme de leurs approvisionnements, et leur mobilité relativement moindre, nous a porté à les écarter pour leur substituer la pièce de 4, de 16, calibres de longueur, rayée au pas d'hélice de 2m, Le poids de cette pièce, plus considérable que celui de la pièce de 4, ancien modèle, son.



épaisseur plus grande aux renforts, ses tourillons plus massifs, lui donnent le degré de résistance nécessaire ; son affût, plus léger que celui de 6, offre une solidité plus grande, obtenue par l'addition de ferrures supplémentaires, afin de lui permettre de résister au recul. Le poids de la pièce est de 260 kilogr. Le poids de tout le système est de moitié moindre que celui de la pièce de 6, et permet de faire usage d'un attelage de 2 chevaux, au lieu de 6 que demande cette pièce. Nous aurons 3 projectiles, le projectile plein, et la boîte à balles, d'un poids sensiblement égal, puis l'obus à percussion ou à fusée.

Les projectiles de forme cylindro-coniques, porteraient 3 cannelures, de 4 mm. de profondeur, en arrière du centre de figure, afin de créer en ce point des résistances directrices ; ils seraient légèrement évidés, afin de placer ce centre plus en avant, et recevraient le mouvement de rotation normal, par le moyen de deux ailettes en plomb durci par un sixième d'antimoine, fixés en queue d'aronde sur les projectiles et destinés à glisser dans les rayures de la pièce.

Nous donnons de la sorte, à une pièce d'un faible calibre, d'un poids minime, une puissance d'exécution extraordinaire. Que ceux qui désirent connaître l'action efficace des canons rayés lisent le Bulletin de la bataille de Solferino.

En ce moment, où tous les journaux anglais font sonner très haut les mérites du canon Armstrong, pièce d'une valeur incontestable pour la marine et la défense des places, et qu'en France, on leur oppose le canon rayé, en damas d'acier, inventé par l'Empereur, les puissances qui ne veulent pas perdre leur prestige sont obligées de se mettre au niveau des découvertes modernes en artillerie.

On a pu voir pendant la dernière campagne d'Italie ce qu'il a en coûté à l'Autriche pour avoir négligé ce précepte. Le siège de Gaëte et de Messine, sont les derniers événements politiques qui ont démontré la vérité de cette proposition.

C'est maintenant que l'on reconnaît la signification prophétique des paroles de l'illustre Robbins, écrites il y a plus de 100 ans. C'est l'adoption de ce système pour ses bouches à feu et ses armes portatives qui a fait de la France la première puissance militaire du monde, suprématie que l'on chercherait en vain à lui enlever maintenant.

Il nous serait facile, dans les circonstances actuelles, de renforcer notre matériel de campagne, si pauvre et si imparfait, de quelques batteries rayées, du calibre proposé. Les ressources de l'Etat sont amplement suffisantes pour faire face à cette dépense, selon nous indispensable, que la guerre soit déclarée ou non. Nous avons déjà fait exécuter plusieurs pièces rayées de différents calibres et serons toujours prêt à mettre notre expérience, en ce sujet, au service de l'Etat. Les fonderies de la ville sont en mesure d'exécuter la fonte de ces pièces. La machine à rayer, seule, présente quelques difficultés d'exécution, que l'on peut cependant, surmonter. Il serait important pour nous de fabriquer notre matériel, sans sortir de l'Etat, afin de développer nos ressources militaires, et d'encourager l'industrie.

### III.

Dans la guerre d'invasion dont nous sommes menacés, il ne faut pas perdre de vue le nombre considérable de troupes dont l'ennemi peut disposer, son matériel immense, ses vapeurs armées de pièces de gros cali-

bre ; en un mot, il convient de ne pas nous dissimuler que nous avons à lutter contre des forces supérieures. En cette éventualité, il est du devoir de ceux que le pays a choisis pour chefs de ne négliger aucun moyen pour rendre la défense efficace.

L'armée dont nous pouvons disposer, consiste en volontaires animés d'excellentes dispositions, mais sans expérience de la guerre et armés et équipés d'une manière incomplète pour faire campagne. On sait que les troupes qui n'ont jamais vu le feu, quelque soit leur courage, sont toujours vivement impressionnées pendant l'action, et ont besoin d'avoir leur moral soutenu. Une nombreuse et puissante artillerie, est un des moyens les plus efficaces dans ce cas. Cette arme, lorsqu'elle est suffisamment mobile, doit se multiplier sur le champ de bataille, et être toujours prête à secourir les points faibles : munie de bons attelages, elle surprend, par la célérité de ses mouvements, les troupes qu'elle veut combattre et ne leur donne pas même le temps de se mettre hors de portée. Réunie en masse, elle peut diriger à demi-portée, son feu à mitraille, contre un point où l'ennemi se présente avec des forces considérables et produire des effets extraordinaires. La confiance de l'armée qui se sent appuyée par une arme aussi terrible, renaît de suite et permet au général de tirer de ses soldats un parti capable d'assurer la victoire.

Il est certain que la quantité d'artillerie doit être subordonnée non seulement au nombre, mais encore à la qualité des troupes. Napoléon, qui pendant les premières campagnes de l'Empire n'avait jamais dépassé la proportion d'une pièce pour 1000 hommes, finit par en donner deux pendant la campagne de France, alors que son armée ne comptait plus que des conscrits.

En 1813, les Russes avaient 6 pièces et demie par mille hommes : à Lutzen, la proportion était encore plus forte ; elle s'élevait à plus de sept pièces.—Quand les troupes ennemis sont peu manœuvrières et ne disposent pas d'une forte cavalerie, cette proportion, même à forces inférieures, donnera un avantage marqué.

Écoutez encore une fois l'Empereur Napoléon....

“ Il ajoutait que l'artillerie faisait aujourd'hui la véritable force des armées et des peuples ; qu'on se battait à coups de canon comme à coups de poing, et qu'en bataille, comme dans un siège, l'art consistait à présent à faire converger un grand nombre de feux sur un même point : que, la mêlée une fois établie, celui qui avait l'adresse de faire arriver subitement et à l'insu de l'ennemi, une masse inopinée d'artillerie, était sûr de l'emporter.” (*Mém. de Ste-Hélène.*)

Cette tactique, mise en pratique sur tous les champs de bataille que ses victoires ont illustrés, a invariablement démoralisé l'ennemi, et permis au grand capitaine d'achever l'action, en lançant sur les masses flottantes et indécises que sa mitraille venait de mutiler, des escadrons de grosse cavalerie qui frappaient le dernier coup. De nos jours, les perfectionnements apportés dans le feu de l'infanterie, par l'adoption des armes rayées, et l'usage général d'un fusil de munition dont le tir et la portée ont été notablement améliorés, et d'un autre côté la prépondérance que vient d'acquiesrir l'artillerie par suite de l'introduction du canon rayé, devront nécessairement apporter quelques changements à cette tactique.

A mesure que les armes à feu se sont perfectionnées, les combats ont été décidés de plus loin, et les troupes se sont plus rarement abordées pour combattre avec les armes d'hast. Le même effet se produira encore si



les armes deviennent plus efficaces. Si elles tuent ou blessent autant d'hommes à 400 m., que cela avait lieu à 200, et il n'y a pas le moindre doute que les tirailleurs se tiendront à 400 m. au lieu de se tenir à 200. La conséquence de ceci est que les feux de l'infanterie deviendront de plus en plus des feux de tirailleurs, et le corollaire obligé sera l'augmentation de longueur du front des armées et l'amincissement de l'ordre de batailles. Si des tirailleurs se tiennent, comme nous venons de l'admettre, plus loin des uns des autres, les réserves qui les soutiennent seront à de plus grandes distances, et le canon aura moins d'effet.

D'un autre côté, l'augmentation de longueur du front, rendra plus dangereuses les colonnes agissant pour y faire une trouée : contre ces colonnes, le boulet et la mitraille reprennent toute leur énergie d'action. Dans ces cas, de fortes masses d'artillerie seraient moins nécessaires que les batteries détachées qui prendraient la colonne à revers, d'écharpe et de front, ainsi que cela a eu lieu à Inkermann. Si une artillerie nombreuse, mobile et hardie, venait se placer à 4 ou 500 mètres du front de bataille, afin de surprendre par son feu la ligne ennemie on lui opposerait des tirailleurs armés de carabines de précision, qui abrités par les moindres plis du terrain, paralyseraient facilement ses feux meurtriers, en décimant les servants, en tirant sur les chevaux, et en faisant sauter les caissons avec leur balles-obus.

Il faut l'admettre, l'infanterie n'est plus aujourd'hui comme le disait énergiquement l'Empereur, *de la chair à canon* : Il faut désormais compter avec elle.

Du reste, l'artillerie ne perd en rien sa propriété principale et demeure l'arme indispensable d'une armée, parce que seule, elle jouit de la propriété d'avoir une action efficace contre les obstacles matériels dont se couvrent les troupes.



Pour nous la proportion d'artillerie que nous regarderons comme indispensable, sera d'une batterie de 4 rayée, par brigade de 2000 hommes, soit 3 pièces pour 1000 hommes, avec la réserve du parc.

Lorsque l'on pourra disposer pour une colonne mobile, d'obusiers de montagne ; nous doublerons cette proportion, soit 6 pièces par 1000 hommes. L'absence de caissons, ces *impedimenta belli*, qui n'encombreront pas le champ de bataille, ne gêneront pas les mouvements des troupes, et le calibre relativement faible de la pièce, explique suffisamment la raison de ce changement.

Outre l'artillerie de chaque brigade, dont nous venons de spécifier la force, nous attacherons à chaque division, indépendamment de celle-là, une batterie de 4 rayée, dont la mobilité, l'efficacité et la simplicité du tir et du changement surpasse tout ce qui a jamais été fait.

On soutiendra de la sorte le moral de nos troupes, et l'on ébranlera celui de l'ennemi qui ne disposera pas d'un moyen de destruction aussi formidable. L'emploi que nous ferons du canon rayé, pour la défense des côtes, sera traité dans le chapitre suivant.

#### IV.

L'étendue déjà trop considérable de ce mémoire, nous impose l'obligation de passer sous silence le service du matériel (ordnance department), pour nous occuper de traiter, aussi brièvement que possible, l'important sujet de son organisation.

Pour une armée aussi peu nombreuse que la nôtre, nous voudrions que la batterie de 6 pièces, commandée par un capitaine, fût l'unité de corps. Pour l'artillerie en temps de guerre, même parmi les puissances de pre-

mier ordre, il résulte du compte-rendu des opérations militaires et des rapports des officiers d'artillerie, qui ont fait la guerre, que malgré l'organisation régimentaire, adoptée partout, excepté en Russie, le service de l'artillerie se fait par batteries.

Tantôt on forme une masse d'artillerie, en réunissant une partie des batteries de l'armée, tantôt on les répartit dans les divisions, sans s'inquiéter si les batteries réunies ou séparées appartiennent au même régiment.

Obligées par la nature de leur service spécial à se réunir ou se diviser à chaque instant, les batteries sont organisées de manière à se suffire. Cet état particulier de l'artillerie, brise les régiments, ces grandes unités collectives, condamne l'organisation régimentaire et exige l'affranchissement des batteries. Il faudrait, en outre, que l'indépendance administrative persistât, notwithstanding la réunion accidentelle ou permanente de plusieurs batteries sous un seul chef. On aurait ainsi l'avantage de les séparer à volonté, avec la plus grande facilité. La batterie est donc l'unité militaire et administrative, en un mot l'unité de corps de l'artillerie.

Aux Etats-Unis, il est habituel d'exiger de l'artillerie à pied, le même service et les mêmes manœuvres que de l'infanterie. Cette idée de rendre l'artillerie bonne infanterie, est, selon nous, très pernicieuse et l'engage dans une mauvaise voie : car elle ne peut lutter avec l'infanterie, pour la régularité et la précision des manœuvres, qu'en consacrant beaucoup de temps à les exécuter, au détriment de son service spécial. Aussi, pensons-nous qu'il est *urgent de ramener le service et l'instruction de l'artillerie, en temps de paix, à être une image de celui de la guerre, et d'en éliminer toutes les*

instructions et services parasites qui nuisent à son développement, par le temps que leur brillante inutilité lui enlève.

Hâtons-nous de le reconnaître, la nécessité de changements importants dans la constitution du matériel et du personnel de l'artillerie devient de jour en jour plus important. Avec la composition actuelle, l'artillerie en temps de paix devient presque étrangère à ses armes de guerre. Dans la plupart des réunions de troupes, elle paraît séparée de ses pièces, et des moyens de les faire mouvoir. Les artilleurs ignorent les principes du tir, l'appréciation des distances, les manœuvres de batterie, et ne sont au courant que des manœuvres de l'infanterie, à laquelle on les assimile.

Le vice capital gît dans ce fait, que l'Etat n'accorde à l'artillerie qu'une compensation insignifiante et qui ne lui permet pas d'entretenir le nombre de chevaux nécessaires pour atteler ses pièces. Force est donc de négliger leur arme pour une autre, qui n'exige pas de dépenses aussi considérables.

Nous proposerons en conséquence, d'allouer à chaque batterie, dont le personnel sera au complet, une somme suffisante pour défrayer l'achat de deux chevaux par pièce, ainsi que leur entretien. On arrivera de la sorte à former des conducteurs, qui manquent complètement avec le système actuel.

La ville entretiendrait deux batteries à pied, dont l'instruction serait aussi avancée qu'il est nécessaire.

Le personnel d'une batterie sur pied de guerre requiert un nombre considérable d'hommes et de chevaux, dont on peut, par raison d'économie, supprimer la plus grande partie en temps de paix. Elle sera commandée par deux capitaines, dont l'un, le capitaine commandant, marchera avec la batterie et le second

commandera la réserve. Le règlement ayant déterminé le nombre de lieutenants, sous-officiers et soldats, et de plus, celui des chevaux et des voitures, nous n'aurons rien à y changer, à part l'addition que nous faisons des pontonniers et de leur haquet.

#### IV.

### PONTONNIERS.

Une des attributions importantes de l'artillerie, est l'établissement des ponts militaires. Il est impossible qu'un corps de troupes se mette en marche, en Louisiane, sans être à chaque instant arrêté par des fossés larges et profonds ; en outre, le pays est tellement entrecoupé par des canaux, qu'il lui deviendrait, à chaque instant, nécessaire de changer de direction, de rebrousser chemin, s'il n'avait pas le moyens de jeter un pont qui lui permit de franchir ces obstacles.

En Europe, le corps des pontonniers est appelé à construire des ponts militaires sur des rivières larges, ayant souvent un courant rapide et une largeur considérable : le système qui permet à un corps d'armée en marche, de franchir un fleuve comme le Rhin, le Danube, ou le Rhône, avec tout son matériel, demande une grande pratique, une science profonde qui ne peut manquer de frapper d'étonnement quiconque est à même de comprendre les difficultés qu'il y a à vaincre.

Chez nous, rien de semblable : au temps voulu, il suffit pour les obstacles moindres, de deux traverses, et d'un tablier, que l'on peut établir sans arrêter la marche de la colonne : lorsque le canal ou le bayou à traverser présenteront une plus grande largeur, et une profondeur considérable, un chevalet ou deux au plus, pourront être établis sur une nacelle ou le plus souvent sur un support à fonds ou sur un radeau, et per-



mettront de placer le tablier d'une manière solide. Avec un peu d'habitude et d'exercice, les pontonniers arriveront à jeter ces ponts avec toute la célérité voulue, pour que la marche de la colonne soit à peine retardée.

Chaque batterie, aura une escouade de sapeurs-pontonniers, placés en avant garde, et armés de haches et de sabres à dos dentelés, pour enlever et détruire les obstacles naturels ou artificiels qui pourront gêner ou entraver la marche de la troupe. Un haquet, portant le nombre voulu de traverses, poutrelles, madriers et de chevalets, les suivra pour les mettre à même d'établir les ponts qu'ils seront requis d'exécuter.

Cet équipage simple, léger et facile à manœuvrer, nous suffira pour la défense du territoire. Que l'on se rappelle ce que nous avons dit au commencement de ce Mémoire, au sujet de la topographie du pays, et l'on trouvera inutile de surcharger nos colonnes d'un équipage de division, complet qui ne peut que nuire à leur mobilité, et qui sera d'une utilité problématique. Cependant, si un corps d'armée se trouvait obligé d'opérer dans le Sud de l'Etat, nous nous verrions forcé de le faire accompagner d'un équipage de pont : Le système à la Birago, modifié, étant le plus léger et le plus facile à établir, nous lui donnerons la préférence. On conçoit que dans un ouvrage comme celui-ci, nous ne donnions pas la description de ce système. Nous renverrons ceux qui désirent se renseigner aux ouvrages qui traitent ce sujet.

En Afrique, l'armée française emploie un équipage porté à dos de mulet et qui accompagne l'artillerie de montagne et les colonnes mobiles dans leurs expéditions. Il est à chevalets, construits dans le système autrichien, (Birago.) La travée complète, de 2 mètres de lon-



gueur, pèse 100 kilog. et forme le chargement d'un mulet.

Ce pont donne passage aux pièces de montagnes et à leur matériel, à la cavalerie et à l'infanterie. On peut le jeter avec une extrême facilité sur une rivière dont la profondeur ne dépasse pas 2 mètres.

Ce système peut trouver son application en Louisiane, où il est appelé à rendre des services, si l'on était obligé de faire campagne dans l'intérieur. Sa grande simplicité, son transport facile, lui feront toujours donner la préférence lorsqu'il s'agira de suivre une colonne mobile.

On a proposé dernièrement un équipage de pont à caisses métalliques insubmersibles et à nacelles en caoutchouc, les résultats, les expériences lui sont favorables jusqu'à ce jour. Cependant on doit attendre l'expérience de plusieurs campagnes avant de se décider à adopter un moyen qui tout en paraissant avantageux au premier abord, peut compromettre la sûreté d'une armée dans le cas d'insuccès. Dans toutes les réformes qui portent sur un point capital du service militaire, il faut se garder d'imiter ces nations qui à chaque instant adoptent et rejettent toutes les inventions nouvelles ; pour nous, tout en les étudiant, et en les appréciant à leur point de vue véritablement pratique, nous ne devons nous décider à aucun changement capital, sans y apporter la SAGE LENTEUR qui a toujours caractérisé le corps de l'artillerie.

## VI.

### DE L'ARTILLERIE

*Dans la défense des Places et des Côtes.*

L'artillerie nécessaire pour l'attaque d'une place, constitue ce qu'on appelle un équipage de siège. Nous

n'avons pas à nous en occuper ici. Nous traiterons seulement de l'artillerie employée à la défense des places, et surtout à la défense des côtes; car, à proprement parler, nous n'avons pas de places fortes en Louisiane, mais seulement des batteries de côtes, nos deux forts principaux étant compris dans cette catégorie.

L'artillerie joue le rôle principal dans la défense des côtes, principalement aujourd'hui, qu'elle se compose de calibres assez puissants pour mettre par un seul coup bien tiré, un bâtiment de haut bord en danger de périr. De plus, la fixité des batteries, et le peu de surface qu'elles offrent, leur donnent une immense avantage sur les vaisseaux. Aussi, peut-on poser en principe, qu'une batterie de quatre pièces de gros calibre, peut lutter avec avantage contre un vaisseau de 120 canons.

L'armement des forts et batteries de côtes varie avec leur importance. Partout où un fort bastionné protège l'entrée d'un port important, il ne faut rien négliger pour rendre son feu aussi efficace que possible. Dans ce but, il faut leur donner un armement d'obusiers de 22 cent., et de canons de 32, pour arrêter les vaisseaux ennemis et protéger leurs flancs par des pièces de 12 et des obusiers de 24, tirant à embrasures, dans le cas d'un débarquement.

Le tir à boulet rouge est employé avec avantage, même à de grandes distances, lorsque l'on ne peut pas disposer d'obusiers de 24 c. Des bâtiments ont été incendiés par un seul boulet rouge; aussi, existe-t-il dans toutes les batteries de premières classes, des fours à rougir les boulets.

Les pièces de 24 sont d'une exécution insuffisante: on ne s'en sert plus que pour armer des fronts de défense dans les places fortes. Nous voudrions les voir rempla-

cer par le calibre de 32, tirant à barbette, et les obusiers de 22 cent., montés sur chassis en fer.

Dans la défense des côtes, il faut employer tous les moyens pour retarder la marche des vaisseaux, en semant le chenal d'obstacles : quand il s'agit de défendre une rivière très large, il faut absolument employer des batteries flottantes, tendre des chaînes d'un bord à l'autre, employer des brûlots contre les vaisseaux ennemis et tirer sur eux à bombes : ces projectiles sont très redoutés des marins, et avec de bons officiers pour diriger le feu, ils touchent bien souvent le but, alors surtout, que les vaisseaux sont à l'ancre.

Pour une bonne défense des côtes, il faut absolument une certaine force maritime, qui doit concourir, avec les batteries de terre, à la protection du littoral. Ne pouvant en ce moment disposer d'aucun vaisseau de guerre, notre gouvernement pourra les remplacer par des vapeurs du commerce de faible tirant d'eau et de grande vitesse, tels que des remorqueurs, surtout ceux de la plus petite dimension et qui font actuellement le service du port et les armer d'une pièce à pivot, sur l'avant. Il sera indispensable d'en avoir au moins cinq ou six sur les côtes, et deux sur les lacs. Un petit aviso à vapeur est absolument nécessaire, pour éclairer les bouches du Mississippi. Ces vapeurs devront aller à une assez grande distance en mer, afin d'observer l'ennemi, et se retireront le plus souvent sans être vus, à cause de leurs petites dimensions : de la sorte, les commandants de batteries seront prévenus à temps opportun sur toute la ligne de défense.

Relativement à notre point le plus vulnérable, l'accès du fleuve pour les vaisseaux de guerre, nous avons déjà dit ce qu'il serait indispensable de faire.

10. L'établissement d'une batterie dans une position que nous avons déterminée, et qui à elle seule, avec son armement de quatre obusiers à grande portée (colombiades de 8 à 10 p.), suffirait pour mettre toute attaque hors de question. Cette batterie pourrait se construire sans aucun frais, par la garnison des forts, et n'exigerait que 8 à 10 jours pour être terminée.

20. L'armement des deux forts d'une manière sinon complète, du moins suffisante : le nombre et le calibre des pièces ayant été spécifiés, nous n'y reviendrons pas.

30. Le barrage de la rivière par une batterie flottante blindée et reliée par une forte chaîne à chaque rive. Cette batterie sera armée de 4 colombiades. Ce luxe inouï de précautions s'explique par l'importance de cette position stratégique, qu'il faut défendre à tout prix ; une fois au pouvoir de l'ennemi, il nous serait impossible de reprendre nos forts sans marine. En conséquence, l'ordre devra être donné dans le cas où il serait impossible de les défendre, de détruire le matériel et de faire sauter les fronts tournés vers le fleuve.

40. La construction d'un ou deux ouvrages d'un développement suffisant, à la Balize, pour protéger la passe à la Loure et maintenir nos communications télégraphiques avec la ville. Ces ouvrages seraient beaucoup plus importants que des batteries établies au dessus des forts Jackson et St. Philippe que l'ennemi ne pourra jamais franchir, ni même tourner avec les précautions que nous venons de détailler.

Les projectiles ricochant sur l'eau comme sur terre, il faut chercher à rendre cette propriété avantageuse à la défense des côtes, par la bonne position de la batterie, et à empêcher l'ennemi d'en tirer parti. Les projectiles de gros calibre, perdent peu de leur vitesse lorsqu'ils ricochent sur l'eau sous un angle de 4 à 5 degrés,

et conservent même, à 800 mètres, assez de force pour percer le bordage d'un navire. Aussi, doit-on donner l'ordre de tirer de plein fouet à la ligne de flottaison ; si le coup est un peu bas, le ricochet l'annèe sur le bâtiment.

Outre les batteries fixes, la défense des côtes exige que des batteries mobiles très légères soient établies dans les environs des points où l'on peut craindre un débarquement. Nous approprierons à cet usage nos canons de 4 rayés : de chaque côté du fleuve, un peu en dessous de la Quarantaine, et là seulement où les routes sont praticables, nous voudrions voir une batterie rayée, commandée par un officier expérimenté. Chaque batterie serait divisée en trois sections, établies à une distance de cinq milles, et échelonnées de manière à couvrir une espace de quinze milles. Les habitants seraient requis de fournir des relais, lorsqu'ils en recevraient la notification du capitaine commandant.

Dans le cas où l'ennemi forcerait le passage, il serait harcelé pendant un voyage de 70 milles, par 12 pièces tirant à demi-portée, avec une justesse que l'on ne peut comparer qu'à celle d'une carabine de précision. Chaque coup à obus touchant un navire, occasionnerait des dégâts suffisants pour le forcer à amener son pavillon. Chaque obus à percussion, n'éclatant qu'après avoir pénétré dans le bordage, fait l'effet d'une bombe de gros calibre, et incendie le vaisseau lorsqu'il ne le coule pas.

Dans le cas où les deux commandants de batterie recevraient l'avis d'une attaque sur les forts, ils se rendraient l'un au fort Jackson, l'autre au fort St-Philippe, dès que la chaussée que le gouvernement va établir sera terminée.



Là, ils pourraient ouvrir le feu à une distance de trois ou quatre mille mètres, et ajouter à l'énergie de la défense. Si la ligne était forcée, ils s'abriteraient derrière la levée, et partiraient avec toute la vitesse possible pour aller se mettre en batterie à des points convenus entre eux, et favorables à leurs feux, qu'ils pourraient, de la sorte, croiser de façon à le rendre très meurtrier.

La défense, dirigée ainsi que nous venons de l'établir, empêcherait aucune force marine de pénétrer plus haut que les forts ; il deviendrait nécessaire de tourner la position et d'avoir recours à d'autres moyens pour envahir notre territoire.

Mais nous l'espérons, toutes nos batteries de côtes, les forts Pike, Macomb, Livingston, Proctor, etc., etc., seront prochainement mis dans un état de défense satisfaisant, et tous les autres points que nous avons signalés seront défendus par des ouvrages de campagne d'un développement suffisant pour repousser toute tentative de débarquement.

Le gouvernement de l'Etat vient de créer une troupe régulière pour la défense des côtes. Le service des bouches à feu de place et côte exigeant des conditions particulières de manœuvre et de précision dans le tir, les artilleurs qui la composent seront exercés d'une manière toute spéciale.—On devra s'attacher surtout, à leur faire connaître la distance exacte de la plupart des points fixes des environs, et on leur apprendra à juger au premier coup d'œil de la longueur à donner à la vis de pointage pour atteindre un objet soit fixe, soit flottant, par ricochet ou de plein fouet, à volonté. Ces hommes seront surtout mis au courant du tir des canons-obusiers de gros calibre, et des mortiers.

La défense des côtes exigeant également le concours de pièces mobiles faisant feu du rivage, on complètera leur instruction en leur apprenant la manœuvre et le tir des pièces de campagne.

En temps de guerre, l'ennemi pouvant se présenter inopinément, et la marche des vaisseaux à vapeur étant très rapide, les officiers seront continuellement sur leurs garde, et veilleront à ce que toutes leurs pièces soient toujours en état de faire feu. Les sentinelles, en nombre suffisant, donneront l'alarme dès qu'un navire suspect sera en vue.

Le commandant prévenu à temps, prendra toutes ses dispositions en conséquence.

---

Nous n'avons pas fait entrer le canon Armstrong dans la composition des pièces destinées à défendre nos forts et nos batteries, à cause de son prix très élevé. Il serait à désirer d'en avoir au moins un, d'un gros calibre, pour chaque point important à défendre. Plus tard, nous ne doutons pas que cette lacune ne soit comblée. Ce système est un vrai perfectionnement, surtout pour les pièces tirant à embrasure, à cause de la facilité du chargement, et en outre, il est d'une portée et d'une exécution qui ne laissent rien à désirer.

---

## DU GÉNIE.

Le corps du Génie, dont les attributions sont si importantes dans les guerres de siège et dans les grands mouvements de troupes sur l'ancien continent, n'a ici qu'une importance relativement moindre. Cependant, les derniers événements politiques ont mis en relief, d'une manière tranchée, toute l'utilité de cette arme, dans un pays où l'on n'avait jamais entrevu la possibi-

lité de ce qui se passe aujourd'hui dans la Caroline du Sud et dans la Floride. Il est vrai que le rôle important de l'arme roule en totalité sur son Etat-Major. Aux Etats-Unis, les officiers du génie sont le plus souvent sans troupes, les travaux de constructions militaires se faisant sous leur direction, par des ouvriers civils.

Dans l'armée des Etats-Unis, le corps des ingénieurs militaires a toujours brillé d'une manière toute spéciale, et en tout digne de l'arme savante à laquelle il a l'honneur d'appartenir. Ces officiers, élèves pour la plupart de l'Ecole de West-point, ont rendu des services d'une importance telle, que nous voudrions voir les traditions de cette Ecole illustre conservées parmi nous.

Les troupes du génie, que l'on néglige par raison d'économie mal entendue, pourraient sous la direction habile de leurs chefs, remplacer avec avantage les ouvriers civils. Recrutés parmi les terrassiers, les maçons, les charpentiers, les Sapeurs du Génie feraient partie des forces régulières de l'Etat. Stationnés dans les batteries et les forts, leurs fonctions consisteraient dans les travaux d'entretien et de réparations à exécuter, pour les maintenir dans un état de défense complet. Leurs sous-officiers occuperaient les fonctions de contre-maître civils, ce qui réaliserait une économie pour l'Etat, et assurerait l'exécution plus régulière et plus uniforme des ouvrages.

Dans le cas où des travaux de fortification passagère devraient être faits, nos sapeurs dirigeraient les travailleurs, tout en mettant la main à l'ouvrage.

Une compagnie du Génie, commandée par un capitaine, suffirait pour tout l'Etat ; elle serait incorporée dans le régiment d'Artillerie régulière, et serait armée et disciplinée comme les autres compagnies, en outre de son service spécial.

## Chapitre V.

### DES CADRES.

(L'instruction est nécessaire et obligatoire pour ceux qui aspirent à commander les autres.)

NAPOLEON I.

(Dietées de Ste-Hélène.)

Nous avons, dans les chapitres précédents, exposé nos idées relativement à l'organisation des trois armes, sous le point de vue de la défense du pays : nous allons maintenant dire quelques mots sur la formation des cadres.

Dans nos milices, le choix des officiers est laissé aux soldats, jusqu'au grade de capitaine inclusivement : la nomination des officiers supérieurs est laissée au pouvoir exécutif ; mais le plus souvent les compagnies, en se doublant, élisent elles-mêmes leur major, ou le font élire par les officiers du bataillon. Le lieutenant-colonel et le colonel sont souvent commissionnés sur la demande de leur soldats ou de leurs officiers.

Il est impossible d'imaginer un système plus vicieux que celui là, pour procéder à investir des hommes de l'autorité militaire.

En laissant aux soldats le choix de leurs officiers, on est sûr d'avance qu'ils éliront, non pas les plus capables, mais les plus populaires parmi eux. Souvent ce choix est dû à la fortune, à la position, en un mot, à des considérations tout-à-fait indépendante des qualifications de l'élu pour le service.

Il est inutile de le dire, le mérite de l'officier et son aptitude à commander, en quelle capacité que ce soit, sont entièrement indépendante de sa popularité, de sa fortune ou de sa faveur politique. Bien plus, un officier

strict, et sévère observateur de la discipline, sera rarement populaire, et restera forcément dans l'ombre, tandis que celui qui flattera l'amour propre de ses subordonnés, qui recherchera leurs suffrages, aura plus de chance d'arriver.

Nous avons cité, (comme épigraphe de ce chapitre) les paroles de Napoléon Ier "*L'instruction est nécessaire et obligatoire pour ceux qui aspirent à commander les autres.*" Malheureusement, chacun se croit capable de commander, avant même d'avoir appris à obéir. Mais si l'on était bien pénétré du fait, que par la faute d'un instant on risque inutilement la vie de ses soldats; qu'à la guerre, le châtiment suit la faute de près, et que cette faute ne peut être réparée comme dans d'autres choses, on s'appliquerait certainement plus à acquérir la science militaire, qu'à la mettre en exécution.

En Suisse et en Prusse, pays dont les institutions militaires seront toujours un modèle, nul ne peut acquérir le grade de sous-lieutenant sans avoir servi pendant un temps déterminé soit comme élève dans une école militaire, soit comme soldat dans la landwehr, et s'être soumis à un examen qui constate la capacité de l'applicant au grade qu'il veut acquérir. Il nous paraît indispensable qu'il en soit de même pour notre armée.

Afin d'arriver à ce but, il faudrait refondre en entier les lois régissant la milice, et on arriverait, de la sorte, à faire d'une institution regardée par un grand nombre de citoyens comme inutile et insuffisante, la sauvegarde des libertés du pays.

La loi devrait en conséquence pourvoir à la nomination d'une commission d'officiers instruits, qui rédigerait un programme des connaissances requises pour obtenir les différents grades.



Nul ne pourrait se présenter comme caudidat pour un grade supérieur avant d'avoir servi pendant un temps donné dans le grade inférieur.

Alors chaque officier aurait le droit d'être fier de ses épaulettes qu'il ne devrait qu'à son propre mérite.

Le soldat respecterait dans l'officier ainsi nommé, son supérieur par l'instruction, et lui obéirait plus volontier.

Tous les ans, on exigerait des connaissances plus étendues, afin d'arriver, au bout de quelques années, à obtenir des cadres d'officiers qui ne seraient inférieurs en rien, à ceux d'une armée soldée.

---

Les sous-officiers ne devront recevoir leur nomination que sur la proposition de leur officier commandant. Cette proposition devra être soumise au comité d'examen qui approuvera ou rejettera le candidat, s'il ne remplit pas les conditions voulues.

---

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans faire des vœux pour qu'une École militaire soit établie dans l'État, sous le patronage du Gouvernement. Dirigée par des hommes spéciaux, supportée par des citoyens influents, on pourrait inculquer, de bonne heure, à la jeunesse le goût de l'art militaire, la discipline, l'ordre, ainsi que les principes qui font les grands citoyens. Ce serait la pépinière qui fournirait les officiers les plus aptes, les ingénieurs civils, et qui nous affranchirait de l'obligation d'expatrier les jeunes gens pour les mettre à même d'acquérir la science qu'ils trouveraient dans leur pays.

---

## DE L'INSTRUCTION DES CORPS.

En Louisiane, comme partout au Etats-Unis, l'instruction des corps de milice dans les villes, se borne à celle qu'ils reçoivent dans leur arsenal. Là, on apprend aux nouvelles recrues l'école du soldat, qui forme le fond de leur instruction. Puis, au jour d'une revue, on se borne à parader dans les rues de la ville *en uniforme*, et tout est dit.

Nous avons cependant, en ville, plusieurs corps pleins d'émulation, et qui ne demandent qu'à perfectionner leur instruction. Il n'existe malheureusement pas d'emplacement, aux environs, qui soit consacré aux évolutions militaire. Cette lacune est déplorable et ne permet pas à la milice d'acquérir la connaissance des manœuvres de ligne. En outre, il n'y a aucun moyen pour l'infanterie et pour l'artillerie de tirer à balles ou à boulets, sans courir le danger de causer des accidents. Qu'attendre un jour d'action d'une artillerie qui n'a jamais tiré que des salves à poudre ; ou d'une infanterie légère qui ne connaît ni l'usage de son arme de précision, ni l'appréciation des distances, qui met le soldat à même de régler sa hausse, faute de quoi, sa balle passera au dessus de la tête de l'ennemi ou bien n'arrivera pas jusqu'à lui ? Qu'attendre d'un régiment d'infanterie de ligne qui n'est pas habitué au recul de son arme, au bruit, à la fumée, à la gêne dans le rang ? Nous n'hésitons pas à répondre, que quelque soit le courage propre à chaque individu, il n'aura, dans ce cas, confiance ni en lui, ni en son arme, ni en ses camarades, ni en ceux qui le commande, et qu'à la première attaque, le désordre se mettra dans les rangs. C'est l'instruction incomplète des volontaires et des gardes nationales, qui fait qu'il leur est impossible de tenir devant des troupes régulières, qui n'en diffèrent

que par une instruction plus complète. Aussi, ne cesserons-nous de recommander aux chefs de corps, de pousser l'éducation militaire de leurs hommes, aussi loin que celle d'une armée soldée. Avec l'intelligence naturelle et l'éducation avancée de tous ceux qui sont appelés à composer la milice, il suffira à leurs chefs de leur indiquer ce qu'ils auront à faire, et non de les traiter comme les officiers des corps réguliers traitent des recrues, dont l'esprit est tellement borné, qu'il faut beaucoup de temps pour leur apprendre les choses les plus simples.

L'éducation militaire de nos recrues doit, pour être efficace, être graduelle et systématique. On procédera *toujours*, une fois les bases de l'instruction posées, du connu à l'inconnu, du simple au composé. On leur expliquera *toujours* la raison d'être de chaque chose, de chaque mouvement, de chaque principe. On fera *toujours* appel à leur jugement, et à leur bon sens, et nous nous trompons fort, si après une ou deux années d'instruction, nous ne réussissons pas à former une troupe non-seulement d'élite, mais de plus, un corps dont tous les soldats seront capables et dignes de porter l'épaulette.

Tout le secret de la guerre est dans les jambes, disait le Maréchal de Saxe, tandis qu'à peu près en même temps, le Grand Frédéric découvrait la victoire dans le feu de ses soldats. L'un et l'autre avaient raison ; de l'emploi bien entendu des jambes et du feu, il est possible de tout retirer.

Il faut donc que l'instruction ne se borne pas seulement à former un soldat manœuvrier, mais bien qu'elle en fasse en outre un bon tireur.

Pour arriver à ce double résultat, il faudrait obtenir

de l'Etat un emplacement qui donnerait aux corps de milices, non seulement un champ de manœuvre, mais encore un polygone destiné à la pratique du tir pour les trois armes. Les cibles seraient placées contre une butte qui servirait à recueillir les projectiles. La dépense occasionnée à l'Etat se bornerait, de la sorte, à la consommation de la poudre.

L'efficacité du feu de la mousqueterie; quelles que soient les armes dont une troupe est armée est nécessairement proportionnelle au degré d'adresse des soldats. — Il est évident, en effet, que de deux troupes combattant, celle-là aura la supériorité qui, toutes choses égales d'ailleurs, tirera avec le plus de justesse. Par conséquent, l'importance de la partie de l'instruction des troupes relative au tir, ne peut être contestée par personne.

Sans doute, le degré de perfection de l'arme, entre pour beaucoup dans les résultats que l'on obtient des feux à la guerre. Une arme peut être disposée plus ou moins favorablement en vue des conditions de justesse; mais, il faut remarquer que dans une arme de guerre, ces conditions ne sont pas les seules nécessaires et, quelque soit d'ailleurs le degré de perfection de l'instrument, il faut que l'ouvrier sache en faire un intelligent usage, et en tirer le meilleur parti possible dans tous les cas; par conséquent, que l'on augmente ou non la justesse des armes, la première chose dont il faut s'occuper, c'est d'avoir des soldats suffisamment instruits en ce qui concerne le tir. Il faut remarquer d'ailleurs que ce qu'il est nécessaire d'obtenir en ce point, ce n'est pas d'avoir dans une troupe un certain nombre de tireurs remarquables, mais c'est surtout d'avoir des soldats tous bien exercés, tirant généralement avec une bonne adresse moyenne, et dirigés par

des officiers qui sachent ne les faire tirer qu'à bonne portée, de manière à éviter le mauvais emploi de munitions par la perte d'un grand nombre de coups.

Il ne s'agit donc point de faire de tous les soldats, des tireurs de premier ordre : on le tenterait vainement ; l'exercice du tir exige pour être pratiqué avec une grande supériorité, des dispositions naturelles, que tout le monde ne peut avoir, ou bien une habitude contractée dès le jeune âge. Mais il s'agit, (et ceci est toujours possible) de faire acquérir à la masse *un bon degré moyen d'adresse*. L'expérience a prouvé que ce résultat, peut être obtenu par une méthode d'enseignement bien ordonnée et suivie avec persévérance.

Les régiments d'infanterie, armés du fusil à balle sphérique, sont surtout exercés aux manœuvres de bataillon et de ligne : le tir de leur arme n'offrant pas les mêmes difficultés que celui des armes rayés, leurs feux seront surtout des feux d'ensemble. En habituant les hommes à conserver leur sang-froid, en leur montrant que la justesse de leur arme est suffisante, s'ils en font usage avec calme, et à une distance à laquelle elle conserve toute son efficacité ; on obtient du fusil d'infanterie une puissance qu'il est difficile de surpasser.

Aussi, doit-on mettre à profit le loisir que laisse la paix, pour former de bons tireurs, par des exercices constants dans les tirs et dans les polygones.

En Suisse, d'abord, puis en France et en Angleterre, on a bien compris l'importance vitale de la question du tir des armes portatives. Dans ces pays, chaque citoyen est membre d'une société de tir : des prix sont donnés par le gouvernement, des fêtes nationales réunissent les tireurs, des récompenses stimulent leur amour pro-



pre. Au jour d'une invasion, ces habiles tireurs joueraient un grand rôle dans la défense de leur pays.

La grande aptitude des habitants de toute la vallée du Mississipi pour le tir des armes de précision, a déjà une fois sauvé la Louisiane.

La destruction du gibier et le déboisement graduel du pays, ont rendu de nos jours les bons tireurs plus rares qu'autrefois.

Que le gouvernement leur donne des armes, qu'il approprie un polygone à leur usage et dans quelques mois les descendants des héros de Chalmette prouveront au monde qu'ils n'ont pas dégénéré.

Si nos suggestions étaient prises en considération par le Gouvernement, nous voudrions rédiger une instruction pour le tir des armes de précision et pour les fusils d'infanterie, en suivant la méthode dont nous avons parlé, et qui essayée d'abord en Suisse, puis à Vincennes, a donné des résultats remarquables.

Nous avons quitté ce travail en voie de rédaction pour nous occuper des questions importantes que nous venons de soumettre au pays.

Le manque de temps nous force d'interrompre ici ce sujet, auquel nous avons donné toutefois le développement que nous avons cru nécessaire pour tracer la marche à suivre.

L'instruction de l'artillerie dans le polygone, embrassera la pratique du tir des canons et obusiers aux diverses distances, la construction des batteries, les manœuvres d'une et de plusieurs batteries réunies, enfin les manœuvres de ligne avec l'infanterie et la cavalerie réunies.

Les hommes seront exercés au tir du mousqueton, à l'appréciation des distances et au maniement du sabre.

Dans leur arsenal, il leur sera fait, par les officiers,

un cours de fortification de campagne, un cours élémentaire de balistique et un cours de tir des bouches à feu de toutes les espèces, en usage dans le service.

Les pontonniers seront exercés à transporter leur équipage et à jeter des ponts volants sur les canaux et les bayous de diverses largeur et profondeur qui se trouvent dans les environs.

En peu de mois ils connaîtront parfaitement le terrain sur lequel ils pourront être appelés à servir.

Nous n'avons rien à ajouter sur le service de la cavalerie.

Tous les ans on fera camper le contingent actif, par brigades ou par divisions, dans les environs de la ville pendant 8 à 10 jours

Nous regardons ce complément de l'éducation de nos soldats, comme indispensable pour les habituer aux fatigues, à la vie des camps, leur apprendre le tracé d'un camp et les notions sur le baraquement ; c'est à cette époque que les officiers généraux insisteront sur les grandes manœuvres. Ils feront faire des promenades militaires, ordonneront des reconnaissances, simuleront l'attaque et la défense d'une position : exerceront leurs hommes aux travaux de la fortification passagère.

Pendant la durée du camp, les troupes recevront leur paie comme en temps de guerre.

---

## Chapitre VI.

---

### DE L'UNIFORME DES MILICES.

Ce sujet est d'une importance plus grande qu'il ne le paraît au premier abord. Il touche à des questions de nationalité, de tradition, d'hygiène, d'art militaire,

de goût : il est toujours une question d'argent, et nous ajouterons, il est souvent une question d'orgueil bien légitime.

---

On sait que l'Anglais porte le rouge ; le Français, le bleu ; l'Autriche, le blanc ; la Russie, le vert foncé ; l'Écossais, le plaid ; l'Irlandais, le vert émeraude, etc. Ces couleurs forment le fonds de l'uniforme de l'infanterie de ligne chez tous les peuples, mais cessent d'être appliquées à certains corps, qui réclament des couleurs traditionnelles dans l'histoire de l'arme. Ainsi les chasseurs ont dans toutes les armées, l'uniforme vert, l'artillerie, le bleu foncé, relevé par des revers et des passe-pois écarlates. Le génie, se rapproche de ce costume et chez quelques nations, il est plus sombre encore. La cavalerie, au contraire, revêt les couleurs les plus éclatantes et les plus variées.

Chez les peuples que nous venons de nommer, l'État fournit au soldat son costume militaire. Agissant avec de forts capitaux, il peut approvisionner ses magasins de confection à bas prix. Employant un grand nombre d'ouvriers et même ses propres soldats, l'État peut livrer à ses troupes l'uniforme complet à peu de frais pour le trésor.

Nos milices sont tentées de fournir leur uniforme. Cette dépense empêche nombre de jeunes gens, qui ne peuvent pas y subvenir, de s'enrôler, et pèse sur la plupart de ceux que leur patriotisme ou leur aptitude pour les armes, porte à s'engager, oblige souvent d'entrer dans un corps plutôt que dans un autre parce que le costume y est moins dispendieux.

Si, agissant d'après nos suggestions, l'État comprenait enfin l'importance de cette armée de citoyens, il

déterminerait des modèles d'uniforme à adopter pour son service, savoir : Un pour l'infanterie de ligne, un pour l'infanterie légère, un pour l'infanterie montée, un pour les éclaireurs, un pour l'artillerie et le génie.

Les matériaux nécessaires à la confection de ces modèles seraient achetés en grande quantité par un officier d'habillement et confectionnés par contrat.

On pourrait livrer, en suivant ce plan, un uniforme complet au tiers du prix que les miliciens sont obligés de payer à des ouvriers civils qui font sur eux un fort bénéfice.

Comme il est probable que le gouvernement ne se préoccupera de nos milices que lorsque l'ennemi sera à quelques journées de marche de la capitale; il nous paraît plus sage de faire part de nos vues aux officiers et aux soldats des différents corps au sujet de l'uniforme.

L'uniforme doit remplir les conditions suivantes : Il doit être d'un aspect aussi agréable à la vue que le comporte sa destination, en combinant des couleurs dont le contraste produit le plus d'effet possible, à une coupe à la fois élégante et militaire. Il doit être simple, commode ; ne pas gêner les mouvements de celui qui le porte ; ne pas le fatiguer par un poids inutile ; le protéger contre les intempéries des saisons et s'adapter aux exigences du climat. Il doit être d'une durée suffisante, même en campagne ; d'un prix aussi peu élevé que possible. Il ne doit pas être susceptible de se salir, sans que l'on puisse aisément le nettoyer et le rendre présentable. Enfin, il doit être approprié à l'arme, et par conséquent à l'usage que l'on en attend.

Nous allons examiner successivement les différentes parties qui le composent, et qui comprennent, 1o la coiffure, 2o les vêtements, 3o la chaussure.

## DE LA COIFFURE.

Depuis plusieurs années on abandonne dans les armées régulières les coiffures lourdes, gênantes, défensives pour des casquettes légères, qui servent de protection au soldat contre le soleil, la pluie, le froid et le chaud.

En Louisiane, la coiffure est d'une grande importance à cause du soleil brûlant de l'été.

Les Espagnols ont parfaitement compris ce point : dans leurs colonies, le soldat porte le chapeau de Panama, coiffure légère, élégante, peu militaire, il est vrai, mais protégeant admirablement l'homme contre l'action du soleil. Son prix, jusqu'ici trop élevé, sera un obstacle à son emploi parmi nous, pendant l'été.

Nous proposerons pour tous nos corps de milice, pendant l'été, le képi de campagne employé depuis dix ans par les Anglais dans l'Inde, et adopté depuis quelques années par les troupes françaises : le képi de toile blanche, garni d'une pièce de la même étoffe flottante autour du cou.

La visière, en toile comme tout le reste, est large et formée par deux doubles, pour lui donner assez de résistance. Ce képi mérite d'être essayé à cause de sa simplicité, de son bon marché, de la facilité que l'on a de le laver dans le premier ruisseau venu, et surtout à cause de l'excellent parti que des nations militaires affirment en avoir tiré pendant leurs campagnes dans des pays tropicaux. Il est inutile de dire que nous le destinons seulement à la tenue d'été.

Si l'on trouvait cette coiffure peu militaire et qu'on la rejetât, on la remplacerait par le képi d'hiver, en drap, auquel on ajouterait la pièce de toile flottante autour du cou.

Les chapeaux de feutre et de paille offrent également



une excellente protection contre l'action pernicieuse de notre soleil pendant l'été.

Pour la tenue d'hiver et la grande tenue, le képi à large visière avec une pointe en cuir vernis en arrière pouvant s'abaisser entre les épaules, pour éviter que par un temps de pluie l'eau ne tombe dans le cou du soldat, mais soit conduite sur son collet en caoutchouc, nous semble la coiffure la plus convenable pendant l'hiver pour tous les corps. Ceux qui ont fait la guerre sauront apprécier toute la valeur de ce détail, si insignifiant en apparence.

### VÊTEMENTS.

Le vêtement doit remplir toutes les conditions que nous avons indiquées au commencement de ce chapitre. Il s'agit de trouver une étoffe solide, ne se déchirant pas facilement aux ronces et aux halliers, d'un prix peu élevé, d'une texture assez serrée pour protéger le soldat contre la pluie, contre la chaleur, contre le froid : car notre climat offre des extrêmes de température contre lesquels il faut protéger le soldat, enfin pouvant se nettoyer sans trop de difficulté. On voit de suite, que la flanelle, dont nos milices font un grand emploi depuis quelque temps, sera exclue : son bon marché n'est qu'apparent ; elle n'offre ni durée, ni solidité, ni la texture serrée, indispensable pour protéger le soldat, à la première averse, elle perd son lustre en déteignant sur celui qui la porte ; au premier buisson, elle se déchire ; trop chaude pour l'été, pas assez pour l'hiver, elle ne peut servir que pour de rares sorties par le beau temps.

Aussi, l'hiver, prendrons-nous un drap souple et chaud ; l'été, nous voudrions pour des raisons d'économie politique voir adopter la cotonnade bleue, partout où elle serait admissible.

Fabriquée dans le pays, cette étoffe d'un bon teint, d'une solidité à toute épreuve, d'un prix peu élevé est la base du costume d'une foule d'habitants. Adoptée sur une grande échelle par la milice de l'Etat, on favoriserait l'industrie du pays, si l'on obtenait pas d'autre résultat.

---

DES COULEURS—10—La loi qui représente le contraste simultanée des couleurs, formulée par M. Chevreul, nous servira de guide pour le choix, dans la proportion et dans la distribution que nous en ferons. D'après cette loi, dans le cas où l'œil voit en même temps deux couleurs contiguës, il les voit les plus dissemblables possibles quant à leur composition optique et à la hauteur de leur ton. Il peut donc y avoir à la fois, contraste simultanée de couleur proprement dite et contraste de ton.

Profitant de cette illusion d'optique, M. Chevreul recommande le contraste simultanée de deux couleurs dans des proportions telles que leur ton soit sensiblement rehaussé, pour les uniformes. Ainsi il a trouvé, par expérience, qu'un uniforme vert, râpé, usé et hors de service, (uniforme des douanes), par suite de l'addition d'un vieux collet et de manchettes rouges, de passe-poils de la même couleur, paraissait à quelques pas de distance tout à fait neuf.

En essayant d'autres contrastes, il a trouvé que l'apparence du soldat, soit isolé, soit en corps produisait un effet beaucoup plus agréable à la vue : Voici les contrastes qu'il recommande et leurs proportions :

Le rouge vermillon et le vert. (Le vert formant la masse, le vermillon les détails.)

Le bleu de roi et l'écarlate. (Le bleu foncé formant la masse.)

Le bleu clair, (bleu azuré) et le jaune. (Le bleu formant la masse.)

L'amarante et le bleu clair. (Les proportions à volonté.)

Le bleu indigo et l'orangé. (En diverses proportions.)

Toutes les couleurs primitives des peintres, c'est-à-dire le bleu, le rouge et le jaune, gagnent en pureté par leur opposition avec le blanc.

Le noir baisse leur ton.

Le gris produit avec les couleurs primitives un effet plus doux que le blanc, agréable surtout avec le rouge.

Partant d'après ces données, il sera facile à chacun de composer un uniforme dont les couleurs seront distribuées et contrastées de manière à obtenir le plus d'effet possible.

#### CHAUSSURE.

Elle doit être forte, sans être lourde, d'un cuir souple et doux, en un mot, elle doit se rapprocher autant que possible des chaussures usitées à la chasse en Louisiane. Selon les armes et les corps, elle pourra consister en bottes, en souliers ou en brodequins. Pour les fantasins, surtout, la chaussure est un objet d'une grande importance.

Nous allons maintenant donner une série d'uniformes, en rapport avec nos idées, sur les conditions qu'ils doivent remplir dans toutes les circonstances possibles.

#### INFANTERIE DE LIGNE.

Dans un climat aussi sujet que le notre à des variations extrêmes de température, il faut pour notre infanterie de ligne une tenue d'été et une tenue d'hiver.

*Tenue d'hiver.*—Pantalon garance; spencer échancré sur les côtés, gris de fer très foncé de ton, à une rangée de six boutons en avant : parements, collets, passe-

poils écarlates. Capote grise sans ornements. Pour chaussure : brodequins lacés, renfermant le bas du pantalon pour les soldats et sous-officiers. Képi garance, à passe-poil d'un gris pareil à celui du spencer.

En temps de guerre, on donnera à chaque homme, un collet, ou petit manteau rond, en caoutchouc.

En temps de paix, le soldat portera le col noir ; en temps de guerre, il sera remplacé par une cravatte de laine bleue.

*Tenue d'été.*—Même spencer, pantalon, de cotonnade bleue à large bande écarlate sur la couture, même chaussure, même képi avec le capuchon en toile blanche ou en flanelle. Pour boutons d'uniforme, un modèle semblable à celui de l'infanterie française, avec le numéro du régiment imprimé en relief.

Nous proposons le drap garance, couleur adoptée en France pour l'infanterie de ligne, parce que cette teinture est très solide, d'un usage excellent, d'un prix modique. On pourrait faire venir ce drap, en grande quantité, à des prix moins élevés qu'aucune autre étoffe. Le drap gris de fer foncé, est le moins salissant, soit par la boue, soit par la poussière, et ce spencer relevé par des parements, un collet et des passe-poils écarlates serait d'un bon effet et d'un usage suffisant.

En grande tenue, les officiers porteront la tunique gris de fer au lieu du spencer, et l'épaulette française en or.

Pour la petite tenue, les grades seront indiqués par des galons d'or soutachés sur les manches du spencer.

La capote des soldats sera remplacée par le paletot bleu en drap pilote, doublé d'écarlate.

Pour arme, un sabre d'infanterie de ligne et un revolver.

Le hausse-col sera de rigueur, lorsque l'officier sera de service.

---

## INFANTERIE LÉGÈRE.

Ici les conditions de mobilité, d'activité de ce corps, obligé de prendre des allures vives et de les garder plus long temps, la nature du pays et du climat nécessitent un uniforme qui ne ressemble en rien aux autres.

*Tenue d'hiver*—Culotte gris de fer, en drap, et froncée autour de la taille ; ce vêtement n'offrira pas l'ampleur exagérée du pantalon des Zouaves. Guêtres en drap de même couleur, montant jusqu'au dessus du genoux ; chaque homme aura une paire de guêtres de rechange.

Spencer échancré sur les côtés, actuellement en usage dans ce corps, d'un vert foncé, passe-poils et agréments jaunes, col militaire en ville ; en campagne, cravate de laine bleue.

Pour remplacer la capote, un petit manteau ou collet en drap gris de fer, tombant jusqu'au genoux ; en campagne seulement.

Coiffure et chaussure resteront les mêmes.

*Tenue d'été*.—Culotte ample et froncée autour de la taille, en cotonnade bleue des Attakapas ; passepoils jaunes, deux paires de guêtres en drap d'une couleur semblable au pantalon. Veste à la zouave, (point de collet, point de parements.) La veste sera vert foncé, soutachée de jaune, point de cravate : une cravate devra se porter dans le sac, en campagne seulement, en cas de nécessité.

*Coiffure* : le képi à large visière pourvu du pare-soleil indien. Dans l'infanterie légère, l'étoffe d'une couleur claire ou voyante sera remplacée par une étoffe d'un



ton plus sombre et en harmonie avec celui du costume. Les boutons porteront un cor de chasse avec le numéro du bataillon au centre.

Nous avons en vue, par l'introduction de la grande guêtre en étoffe corsée, de protéger les jambes du soldat, contre la boue, la poussière, les ronces, les roseaux coupants, dont abondent nos prairies, la morsure des serpents, les piqûres de moustiques. Enfin, lorsque rentré au camp, le fantassin voudra se délasser après une longue marche dans nos marais, après avoir traversé maints canaux et fossés, et mouillé, par suite de cela, jusqu'aux genoux, il lui suffira d'enlever ses guêtres humides pour les remplacer par la paire de rechange, qu'il doit porter dans son sac, et de changer ses bas et ses brodequins. C'est ainsi qu'en agissent nos chasseurs des lacs et des prairies, et nous croyons que leur expérience, à ce sujet, vaut mieux que toutes les théories possibles.

---

### ÉCLAIREURS.

Nos éclaireurs exigent un costume tout à fait local pour bien les mettre à même de remplir leurs importantes fonctions. Nous nous rapprocherons autant que possible du costume de chasse qui est le plus dans leurs goûts, et dans leurs habitudes. Ce costume doit être peu voyant, pour les mettre à même de se cacher et d'observer sans être vus. Nous voudrions leur voir porter une courte blouse en velours de coton vert olive, des culottes de cotonnade pour l'été, de grandes guêtres d'une étoffe de laine pareille (dont une paire de rechange), et de forts brodequins de chasse. La coiffure serait le feutre noir tout simple avec les armes de l'Etat estampées sur une plaque de métal, sur un des côtés.

Cet uniforme simple, et destiné à des hommes dont la vie se passe dans les cyprières et les marais de la Louisiane, remplit parfaitement son but. Son prix est celui d'un costume de chasse à bon marché ; presque tous les hommes qui composeraient ce corps le possèdent et l'emploient dans leur vie usuelle. L'Etat leur fournissant la plaque du feutre, les éclaireurs n'auront aucune dépense à faire pour s'équiper.

---

### INFANTERIE MONTÉE

L'uniforme des anciens dragons était une uniforme de cavalerie destinée au combat à cheval, et nullement pour faire campagne à pied. Le pantalon doublé de cuir ne convenait pas à la marche et blessait le soldat, le casque, trop chaud et trop lourd, était jeté de côté par les dragons démontés, et remplacé par le tricorne de l'infanterie ; le sabre, fort convenable, lorsqu'il était cavalier, ne l'était plus lorsqu'il devenait fantassin, et au bout de quelques jours de marche, partageait le sort du casque.

Nous l'avons déjà bien fait comprendre, nos dragons sont des fantassins montés. Aussi leur donnerons-nous un costume destiné à l'usage de l'infanterie, et celui qui nous semblera le plus en rapport avec les habitudes des hommes qui doivent le porter. C'est un spencer bleu de roi, soutaché sur les coutures du dos de galons minces écarlates. Parements à pointe, en drap écarlate ; passe-poils écarlates ; brandebourgs écarlates et servant à boutonner le spencer en hiver, et à le laisser entre-ouvert en été. Le collet sera peu montant, très échancré en avant. Pantalon à la cosaque en cotonnade bleue azur pour l'été, en drap de même couleur pour l'hiver, boutonné au dessous de la cheville et em-

brassant bien le bas de la jambe. Bottes légères, portées sur le pantalon et montant jusqu'au dessous du genoux. Eperons à la chevalière que l'on ôtera en descendant de cheval.

Nous ajouterons en outre, un paletot de cavalerie en drap bleu de roi, doublé en serge écarlate pour l'hiver, et un Sarape en caoutchouc. Képi bleu azur à bande bleu de roi avec pare-soleil blanc pour l'été.

Les grades seront marqués par des galons sur les manches.

---

### ARTILLERIE ET GÉNIE.

Bleu de roi, relevé par un collet ou des manchettes écarlates, bandes au pantalon, passe-poils et revers de la même couleur. Voilà l'uniforme chez tous les peuples civilisés. La veste, la tunique ou le spenser, font varier le fond, la forme reste la même.

---

Nous venions d'écrire ce qui précède, lorsque nous avons été appelé à voir défiler une compagnie de Zouaves partant pour Pensacole.

---

Leur tenue était magnifique. La Louisiane peut à bon droit être fière de ce qu'en peu de jours on puisse y recruter un corps semblable.

Mais leur uniforme, excellent pour les sables d'Afrique, serait pour eux une gêne de tous les instants s'ils étaient appelés à faire campagne dans les limites de l'Etat.

Leurs amples pantalons, s'ils avaient à traverser un bois fourré, des halliers, des cannes, des roseaux tranchants, seraient mis en lambeaux.

Si au contraire, ils avaient à camper dans une cy-

prière, dans une prairie humide ; s'ils avaient à traverser nos larges fossés, nos canaux profonds, se mouilleraient et compromettraient la santé des soldats.

Leurs guêtres blanches, si élégantes un jour de parade, ne seraient plus présentables ; et leurs jambières en cuir, une fois mouillées, se rétréciraient, se durciraient, et deviendraient une gêne et une préoccupation de tous les instants.

Enfin, leur fez rouge, qui peut très bien remplacer le bonnet de police, dans la caserne et en corvée, ne protégerait pas suffisamment la tête contre l'action si énergique du soleil dans notre latitude.

Nous le disons avec conviction : d'ici à un mois, les Zouaves auront adopté une autre coiffure, ou bien ils perdront plus d'hommes par les coups de soleil, que par le feu de l'ennemi.

---

### ÉTAT-MAJOR.

Le costume de l'Etat-Major, est pour nous une simple affaire de goût, et nous n'en eussions pas fait mention, sans l'observation faite en notre présence par un officier distingué qui, ayant fait la campagne du Mexique, en 1846, était au courant de tous les détails du service de l'armée des Etats-Unis. Il est positif que le costume porté par les Officiers-Généraux et leur Etat-Major, est le même que celui que portent les officiers des Etats du Nord. Il convient de le changer comme on a changé de drapeau. On ne peut pas le remplacer par une tenue, à la fois plus simple et plus gracieuse que celle que porte l'Etat-Major de l'armée française.

Nous appellerons, de suite, l'attention du gouverneur de la Louisiane sur ce fait important.

Nous terminerons là notre seconde édition d'un ouvrage dont le réentissement, en Louisiane, a été immense. Notre but a été rempli : Nous avons appelé l'attention des masses sur les points les plus essentiels de la défense de leur pays, et par la pression du peuple, nous avons obtenu, si non tout, du moins une grande partie de ce que nous considérons comme indispensable au salut de l'Etat.

Malheureusement, on a perdu beaucoup de temps ; l'on ne croyait pas à la guerre et aujourd'hui on apprend, à ses dépens, que le temps perdu ne se retrouve jamais.











